

# RÉALISATIONS FONCIÈRES PROVENCALES

14 RUE ROUMANILLE

84130 LE PONTET

## MÉMOIRE EN RÉPONSE À LA DEMANDE DE COMPLÉMENTS ÉMISE PAR LA DREAL AUVERGNE- RHÔNE-ALPES LE 28 DÉCEMBRE 2020

*Service Eau, Hydroélectricité et Natura – Pôle Police de l'eau et  
hydroélectricité*



## I. CONTEXTE DU PRÉSENT DOCUMENT

---

La société RÉALISATIONS FONCIÈRES PROVENCALES a déposé un dossier de déclaration au titre des articles L.211-1 et L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement pour la création d'un ouvrage portuaire de type estacade sur la commune de LE PONTET (84). Ce dossier a été déclaré complet le 30 octobre 2020. Le dossier a été transmis au service Eau, Hydroélectricité et Nature, Pôle Police de l'eau et hydroélectricité. Une demande de compléments a été adressée au pétitionnaire en date du 28 décembre 2020 par le service précité. Une réponse est exigée de ce dernier dans un délai de 3 mois.

Le présent document vise donc à répondre à cette demande de compléments afin de permettre la poursuite d'instruction du dossier.

## II. OBSERVATIONS ET RÉPONSES

---

### 1. LE CONTENU DU DOSSIER

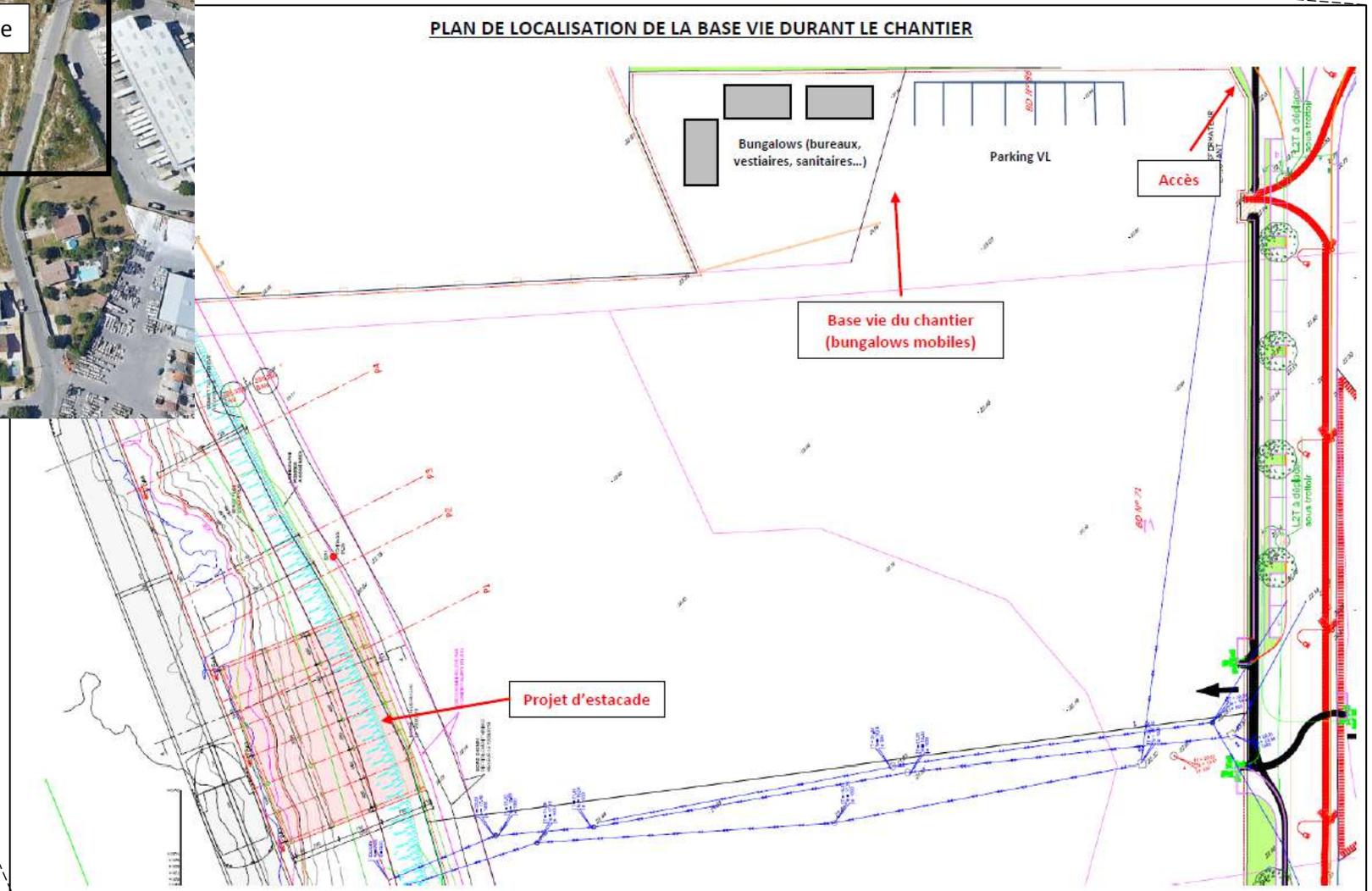
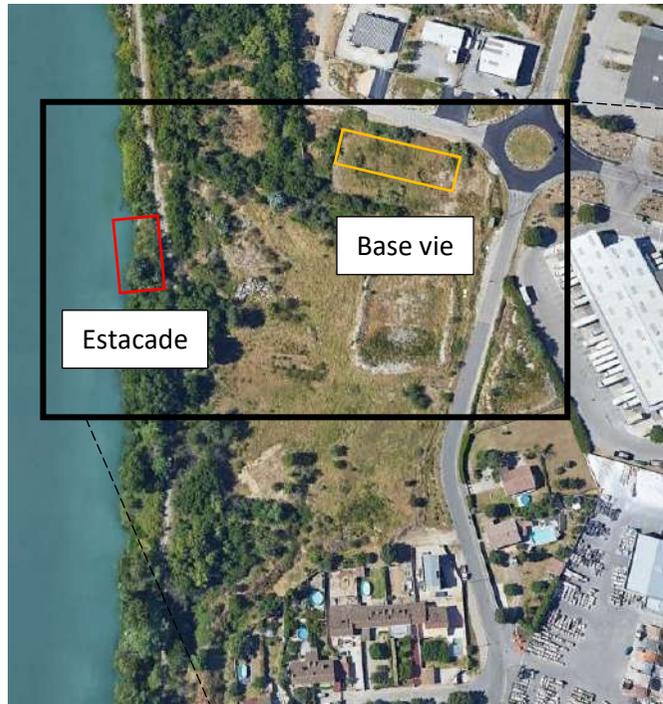
Le projet de création de l'estacade permettra entre autres l'accostage de bateaux de chargement et de déchargement et il est prévu l'implantation de 5 ducs d'albe. Ce type d'aménagement relève d'un examen au cas par cas au titre des études d'impact, en application de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement et de la catégorie 9° d) de son annexe. Afin de sécuriser la procédure, il convient donc que vous déposiez un formulaire d'examen au cas par cas à l'autorité environnementale (formulaire CERFA téléchargeable sur le site de la DREAL PACA). L'autorité environnementale dispose de 35 jours pour prendre sa décision à compter de la réception du formulaire complet. En l'absence de réponse dans le délai de 35 jours, la décision est implicite : obligation de réaliser une étude d'impact. La décision rendue à l'issue de l'examen au cas par cas devra être jointe au dossier afin de valider sa complétude. Si l'examen au cas par cas conclut à l'obligation de réaliser une étude d'impact, la procédure réglementaire à laquelle est soumise votre projet est susceptible d'évoluer. Je vous invite à reprendre contact avec mon service dans ce cas.

Un dossier de cas par cas a été déposé le 15 mars 2021, en application de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement et de la catégorie 9° d) de son annexe. Ce mémoire réponse sera adressé à l'Autorité Environnementale en tant qu'annexe du dossier de cas par cas afin qu'elle puisse avoir l'ensemble des éléments disponibles au sujet du projet et pouvoir statuer sur la procédure réglementaire à suivre.

### 2. LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS DES TRAVAUX

Le dossier ne présente pas de calendrier des travaux ainsi que leur durée, il est simplement indiqué que les travaux se dérouleront en dehors des périodes favorables aux espèces aquatiques. Aussi, la base de vie n'est pas localisée, ni les accès au chantier. Par ailleurs, même si les caractéristiques techniques de l'estacade (dimensions, portance...) apparaissent bien dans le dossier, les techniques mises en œuvre pour la réaliser ainsi que les engins mobilisés ne sont pas suffisamment détaillés. Le dossier doit être complété en ce sens.

Le **plan ci-dessous** localise schématiquement l'accès au chantier (depuis la rue de la Coutellerie), ainsi que les aménagements temporaires qui seront mis en place pour la durée du chantier, à savoir 3 bungalows (préfabriqués) ainsi qu'un parking pour les véhicules légers. Les éléments suivants (techniques mises en œuvre, engins mobilisés), seront communiqués ultérieurement car à ce jour, ils n'ont pas encore été quantifiés.



### 3. LE CHOIX D'IMPLANTATION DU PROJET

Vous indiquez dans le dossier p 52 avoir choisi le lieu d'implantation de l'estacade car elle s'inscrit dans un projet global de plateforme multimodale dont l'ensemble se trouve au sein de la Zone Industrielle (Z.I) de l'Oseraie. Pourtant la cartographie présente dans le dossier montre que l'estacade se trouve en aval de la zone industrielle dans une zone moins « anthropisée ». Par ailleurs, des photos aériennes du site consultables sur internet montrent au sein de la Z.I l'Oseraie un quai de chargement et déchargement potentiel. Il est donc attendu de votre part d'explicitier les raisons qui ont motivé ce choix d'implantation. En effet, l'implantation d'un projet doit se faire en fonction des enjeux environnementaux afin d'en limiter les impacts.

Le choix de l'implantation de l'estacade ne s'est pas porté sur l'ancien quai de chargement qui est considéré actuellement comme totalement dégradé et inexploitable. Bien que l'implantation du projet doivent se faire en fonction des enjeux environnementaux, dans le cas présent, des problématiques de stabilité et de sécurité de l'aménagement doivent nécessairement entrer en compte. L'exploitant a fait le choix de réaliser un nouvel aménagement pour s'assurer des conditions citées précédemment, construit selon des normes récentes.

Ces éléments ont été confirmés par la Société d'Ingénierie en Ouvrages d'Art et Hydraulique, mandatée par la société RFP en tant que maître d'œuvre.

Effectivement, ce projet d'estacade s'inscrit dans un contexte plus général de projet de plateforme industrielle du BTP d'une superficie d'environ 3 ha sur une ancienne friche industrielle, également porté par la société RÉALISATIONS FONCIÈRES PROVENÇALES. Les illustrations présentées en page 14 du dossier présentent succinctement le projet global de plateforme de la société RFP mais le projet d'estacade a été volontairement traité en parallèle et surtout, en amont de ce projet, puisqu'il conditionne sa réalisation future. De plus, il fera partie intégrante de la plateforme industrielle et l'ensemble de ces aménagements seront à terme, totalement intégrés à la Zone Industrielle de l'Oseraie et les activités qui y sont exercées. Rappelons par ailleurs que ce projet global porté par la société RFP est situé en zone « UE » et en zone « UEi4 » du PLU de LE PONTET, voté au conseil municipal du jeudi 10 décembre 2020. Ce projet est donc en cohérence avec le type d'aménagement autorisé dans le secteur.



#### 4. LES INCIDENCES DU PROJET SUR LES ZONES HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ ET L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

##### Zones humides

Les zonages écologiques concernés par le projet sont incomplets. En effet, le dossier indique p 44 qu'il n'y a pas de zones humides ; pourtant on note la présence de la zone humide 84CEN0193 : le Rhône, de Sorgues à la confluence de la Durance. Les impacts du projet sur la zone humide n'apparaissent ni dans les pré-diagnostic, ni dans le dossier de déclaration loi sur l'eau et donc aucune mesure n'est proposée. Le dossier doit donc être complété par une évaluation des impacts du projet sur les zones humides et la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation adaptées. Pour information ou pour rappel, comme le prévoit la disposition 6B-04 SDAGE RM, la destruction de zone humide nécessite la mise en œuvre de compensation minimale à hauteur de 100 % de la surface détruite. Aussi, si l'impact sur la zone humide est supérieur à 1000 m<sup>2</sup>, la rubrique 3310 relative à la destruction de zones humides doit être visée et le dossier doit être mis à jour en conséquence.

##### Réponse rédigée par le bureau d'études BIOTOPE

La zone humide 84CEN0193 figure dans le dossier transmis sur la carte des continuités écologiques. Il s'agit de la zone humide « le Rhône, de Sorgues à la confluence de la Durance ».

Au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009, seules les bordures de ces cours d'eau sont susceptibles d'être caractérisées en tant que zone humide. L'analyse des végétations menée sur l'aire d'étude lors des expertises de terrain a mis en évidence la présence d'une ripisylve méditerranéenne du *Populion albae* caractéristique de zone humide (voir annexe II listant les Habitats humides selon la nomenclature Prodrome des végétations de France dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009).

À noter également la présence d'herbiers. Ces derniers, colonisés par des hydrophytes tels que le Potamot pectiné, le Myriophylle en épis, la Vallisnérie en spirale ou la Grande Naiade correspondent à l'alliance *Potamion pectinati* (PVF : 55.0.1.0.2), non caractéristiques de zone humide d'après l'arrêté susmentionné.

Comme précisé dans le dossier déposé, le projet sera à l'origine d'impact sur ces deux habitats et en particulier sur la ripisylve : 30 ml de ripisylve méditerranéenne du *Populion albae* sera impactée par le projet. Avec une largeur moyenne de 20 m, la surface correspondante impactée s'élève à 600 m<sup>2</sup>.

Le projet est donc à l'origine d'un impact sur les zones humides inférieur à 1 000 m<sup>2</sup>. La rubrique 3310 ne nécessite donc pas d'être visée.

##### Biodiversité et Natura 2000

Les prospections de terrain lors du pré-diagnostic en novembre 2019 sur le milieu terrestre se sont déroulées à une période très peu favorable à la biodiversité, aussi bien floristique ou faunistique. Le pré-diagnostic de novembre 2019 considère l'existence d'enjeux écologiques ayant des conséquences notables sur le projet. Le pré-diagnostic d'août 2020 considère les espèces et les taxons suivants : castors, loutres, poissons et crustacés. Aucune prospection liée à la flore, aux chiroptères, insectes,

avifaune, reptiles, batraciens n'a été réalisée, notamment sur les bords de cours d'eau. Au-delà des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000, il aurait été souhaitable d'établir une liste d'espèces protégées et d'évaluer les impacts sur ces espèces et la mise en œuvre de mesures éviter-réduire-compenser (ERC).

Réponse rédigée par le bureau d'études BIOTOPE

Les prospections de terrain réalisées en novembre 2019 respectivement par un botaniste et un fauniste visaient à mettre en évidence les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet et à identifier d'éventuels compléments d'inventaires naturalistes.

Ce prédiagnostic a, dans un premier temps, mis en évidence des enjeux écologiques avérés du fait de la présence d'une ripisylve méditerranéenne à Peuplier blanc (caractéristique de zone humide – voir réponse précédente). Il a également permis de souligner des enjeux écologiques potentiels, en particulier au niveau des berges concernées par le projet, dont :

- Présence potentielle d'espèces floristiques protégées au niveau des herbiers *Zannichellia palustris subsp. Palustris* et *Vallisneria spiralis* ;
- Présence potentielle d'odonates patrimoniaux associés aux cours d'eau : Gomphe à pattes jaunes, Gomphe de Graslin, Cordulie à corps fin ;
- La présence potentielle en nourrissage du Castor d'Eurasie ;
- La présence potentielle de gîtes et l'utilisation du Rhône comme corridor de déplacement pour les chiroptères ;
- La présence potentielle d'espèces piscicoles en alimentation notamment au niveau des berges.

Au regard de ces enjeux potentiels, des inventaires complémentaires ont été menés :

- Une expertise dédiée à l'entomofaune et en particulier aux odonates le 22/07/2020 ;
- Une expertise dédiée aux oiseaux en période de migration post-nuptiale le 02/10/2020 ;
- Une expertise dédiée aux chiroptères la nuit du 07 au 08/10/2020.

**Les résultats de ces inventaires sont présentés ci-après. Il est également rappelé qu'une expertise dédiée aux berges et milieux aquatiques ciblant les mammifères terrestres, les crustacés, les poissons a été réalisée le 20/08/2020 et a fait l'objet d'un rapport spécifique présenté en Annexe 1 à ce rapport.**

**La cartographie des habitats issue de l'ensemble de ces expertises est présentée sur la carte ci-après.**



© REALISATIONS FONCIERES PROVENCALES - Tous droits réservés - Sources : ©OpenStreetMap contributors - Cartographie : Biotope, 2019

## REALISATIONS FONCIERES PROVENCALES

### Habitats naturels et semi-naturels

Le Pontet (84)

-  Aire d'étude rapprochée
-  Chemin de halage
-  Fourrés / broussailles
-  Ronciers et végétations de lisière
-  Terrains rudéralisés
-  Zones anthropiques
-  Ripisylve méditerranéenne avec quelques vieux peupliers
-  Herbiers
-  Vallisnérie en spirale
-  Platanes

❖ **Résultats de l'expertise de l'entomofaune**

L'expertise dédiée à l'entomofaune a été réalisée le 22/07/2020, en période favorable à l'observation d'une majorité d'espèces et dans de bonnes conditions d'observations (environ 30°C, vent faible, ciel dégagé). Elle s'est plus particulièrement focalisée sur l'expertise des odonates.

L'expertise de terrain réalisée a mis en évidence 24 espèces d'insectes recensées, dont :

- 5 odonates ;
- 9 orthoptères ;
- 4 rhopalocères ;
- 6 autres espèces d'insectes.

Aucune des espèces recensées lors de ce passage de terrain n'est patrimoniale ou protégée. Le tableau suivant liste ces espèces.

| Groupe biologique     | Nom scientifique                 | Nom français              |
|-----------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Insectes odonates     | <i>Calopteryx splendens</i>      | Caloptéryx éclatant       |
| Insectes odonates     | <i>Orthetrum cancellatum</i>     | Orthétrum réticulé        |
| Insectes odonates     | <i>Platycnemis latipes</i>       | Agrion blanchâtre         |
| Insectes odonates     | <i>Platycnemis pennipes</i>      | Agrion à larges pattes    |
| Insectes odonates     | <i>Sympetrum fonscolombii</i>    | Sympétrum de Fonscolombe  |
| Insectes orthoptères  | <i>Aiolopus strepens</i>         | Œdipode automnale         |
| Insectes orthoptères  | <i>Calliptamus italicus</i>      | Caloptène italien         |
| Insectes orthoptères  | <i>Decticus albifrons</i>        | Dectique à front blanc    |
| Insectes orthoptères  | <i>Dociostaurus jagoi</i>        | -                         |
| Insectes orthoptères  | <i>Euchorthippus elegantulus</i> | -                         |
| Insectes orthoptères  | <i>Oedipoda caerulescens</i>     | Œdipode turquoise         |
| Insectes orthoptères  | <i>Pholidoptera femorata</i>     | Decticelle des roselières |
| Insectes orthoptères  | <i>Platycleis affinis</i>        | Decticelle côtière        |
| Insectes orthoptères  | <i>Sphingonotus caeruleans</i>   | Oedipode aigue-marine     |
| Insectes rhopalocères | <i>Carcharodus alceae</i>        | Hespérie de l'Alcée       |
| Insectes rhopalocères | <i>Colias crocea</i>             | Souci                     |
| Insectes rhopalocères | <i>Papilio machaon</i>           | Machaon                   |
| Insectes rhopalocères | <i>Pieris rapae</i>              | Piéride de la Rave        |
| Insectes autres       | <i>Cicada orni</i>               | Cigale grise              |
| Insectes autres       | <i>Eurydema ornata</i>           | -                         |
| Insectes autres       | <i>Graphosoma italicum</i>       | Punaise arlequin          |

| Groupe biologique | Nom scientifique             | Nom français           |
|-------------------|------------------------------|------------------------|
| Insectes autres   | <i>Halyomorpha halys</i>     | Punaise diabolique     |
| Insectes autres   | <i>Lyristes plebejus</i>     | Cigale plébéienne      |
| Insectes autres   | <i>Rhynocoris erythropus</i> | Rèduve à pattes rouges |

Les habitats de friches rudéralisés qui occupent l'essentiel de l'aire d'étude ne présentent qu'un faible intérêt pour l'entomofaune. Elles accueillent des cortèges d'espèces communes dans la région, principalement des orthoptères de milieux ouverts à semi-ouverts. Aucune espèce patrimoniale et/ou protégée n'a été identifiée au sein de ces habitats. Ils gardent tout de même un intérêt dans le fonctionnement des écosystèmes locaux, en offrant un réservoir de proies pour les oiseaux insectivores et des sites de chasses/maturation pour certains odonates se reproduisant dans le Rhône.

Les principaux enjeux concernent le groupe des odonates, en lien avec les ripisylves du Rhône incluses dans l'aire d'étude. En effet cette portion du fleuve est connue pour accueillir des populations reproductrices (et localement abondantes) de plusieurs odonates patrimoniaux et protégés spécifiquement associés aux cours d'eaux calmes à ripisylve continue. Si aucune de ces espèces n'a pu être avérée au cours des prospections (en partie du fait de la date tardive du passage de terrain), les données bibliographiques connues sur le secteur et les faciès d'habitats présents a conduit à les considérer comme présentes, avec un type d'occupation différent selon les espèces.

| Espèce  | DHFF     | PN    | LRN | LRR | ZNIEFF | Enjeu écologique Régional |
|---|----------|-------|-----|-----|--------|---------------------------|
| <b>Gomphe de Graslin</b><br><i>Gomphus graslinii</i>      | An.II/IV | Art.2 | LC  | NT  | DZ     | Fort                      |
| <b>Gomphe à pattes jaunes</b><br><i>Stylurus flavipes</i> | An.IV    | Art.2 | LC  | LC  | Rem    | Moyen                     |
| <b>Cordulie à corps fin</b><br><i>Oxygastra curtisii</i>  | An.II/IV | Art.2 | LC  | LC  | Rem    | Faible                    |

DHFF : Directive Habitats Faune Flore ; An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV

PN : protection nationale (arrêté du 23 avril 2007) ; Art. 2/3 : articles 2 et 3

LRN : Liste Rouge France

LRR : Liste Rouge PACA

EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure

ZNIEFF : DZ : espèce déterminante ZNIEFF en PACA ; Rem : espèce remarquable

Le **Gomphe de Graslin** (*Gomphus graslinii*) constitue l'enjeu principal sur l'aire d'étude pour le groupe des insectes, du fait de sa rareté en région et du caractère très limité de sa répartition mondiale (Péninsule ibérique et sud de la France). L'espèce est connue comme reproductrice sur le bras du Rhône qui borde l'aire d'étude. Les larves se développent dans les accumulations de sédiments sablo-limoneux dans le lit des cours d'eau lents. Ce type de substrat n'est pas présent directement sur le périmètre de l'aire d'étude. En revanche, le cordon de ripisylves et les berges (même marquées par d'anciens aménagements) constituent des supports d'émergence favorable aux individus de l'espèce, susceptibles d'être utilisés lors de la dernière mue larvaire entre mai et août.

Le **Gomphe à pattes jaunes** (*Stylurus flavipes*) présente une écologie assez proche de l'espèce précédente, bien que sa répartition soit plus vaste (Europe occidentale). Les larves se développent au sein de cours d'eau à régime naturel, présentant des périodes de hautes eaux hivernales, chassant la

litière et déposant de nouveaux sédiments fins. Si la présence de végétation aquatique ou rivulaire ne semble pas déterminante, la granulométrie des sédiments du lit mineur est un paramètre majeur de l'habitat de l'espèce. Les larves trouvent leurs micro-habitats au sein de dépôts de sédiments fins sablo-limoneux (intérieurs de méandres, zones abritées, en aval d'ilots ou en amont des seuils), souvent en zones peu profondes et présentant peu d'accumulations de litière. Il s'agit d'un des odonates les plus abondants sur cette portion du Rhône, qui rassemblent l'ensemble des stations régionales de l'espèce. Comme le Gomphe de Graslin, les sédiments du lit mineur sur l'aire d'étude ne correspondent pas aux exigences des larves. En revanche, les ripisylves et berges (même marquées par d'anciens aménagements) constituent des supports d'émergence favorable aux individus de l'espèce, susceptibles d'être utilisés lors de la dernière mue larvaire entre mai et août.

Enfin la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*) est également connue comme reproductrice sur la portion du Rhône concernée. Bien présente dans les plaines du sud de la France, notamment en PACA, elle affectionne les eaux courantes calmes et les eaux stagnantes à alimentation alluviale. Contrairement aux deux espèces précédentes, les larves se développent généralement dans les couches de litières qui se développent au pied de la ripisylve, trouvant des micro-habitats dans les réseaux racinaires immergés et émergents sur les troncs. Les zones d'herbiers constituent de la même manière des zones de refuges favorables aux larves. Les ripisylves du Rhône présentent sur l'aire d'étude constituent donc à la fois des habitats de développement pour les larves et un support d'émergence entre mai et août.

On notera que le passage de terrain, **conditionné par les niveaux d'eau et le débit du Rhône**, s'est avéré trop tardif en saison pour assurer une détection optimale de ces espèces, en particulier de la Cordulie à corps fin et du Gomphe de Graslin (émergences généralement synchrones entre mi et fin juin). Les fortes variations de débit en amont du passage de terrain ont pu emporter la plupart des exuvies présentes en berge. De plus, l'accès au pied de berge c'est avéré très limité du fait du degré de fermeture de la ripisylve et de la pente des berges.

Les ripisylves et le cours du Rhône représentent le principal enjeu pour l'entomofaune sur l'aire d'étude. Le réseau racinaire immergés des arbres en pied de berge et les herbiers aquatiques constituent des habitats larvaires favorables pour la Cordulie à corps fin. Le substrat des berges, les anciens aménagements présents et les troncs d'arbres constituent des supports favorables à l'émergence de trois odonates patrimoniaux et protégés, utilisés entre les mois de mai et d'août.

❖ **Résultats de l'expertise des oiseaux**

L'expertise dédiée aux oiseaux a été réalisée le 02/10/2020 en période de migration post-nuptiale dans de bonnes conditions d'observations (15-20°C, absence de vent, couverture nuageuse faible).

L'expertise de terrain réalisée a mis en évidence 38 espèces d'oiseaux recensées, dont :

- 33 espèces protégées ;
- 15 espèces patrimoniales (statuts défavorables sur les listes rouges nationale et/ou régionale).

| Groupe biologique | Nom scientifique             | Nom français            |
|-------------------|------------------------------|-------------------------|
| Oiseaux           | <i>Alcedo atthis</i>         | Martin-pêcheur d'Europe |
| Oiseaux           | <i>Anthus pratensis</i>      | Pipit farlouse          |
| Oiseaux           | <i>Ardea cinerea</i>         | Héron cendré            |
| Oiseaux           | <i>Buteo buteo</i>           | Buse variable           |
| Oiseaux           | <i>Carduelis carduelis</i>   | Chardonneret élégant    |
| Oiseaux           | <i>Certhia brachydactyla</i> | Grimpereau des jardins  |
| Oiseaux           | <i>Cettia cetti</i>          | Bouscarle de Cetti      |
| Oiseaux           | <i>Chloris chloris</i>       | Verdier d'Europe        |
| Oiseaux           | <i>Cisticola juncidis</i>    | Cisticole des joncs     |
| Oiseaux           | <i>Columba palumbus</i>      | Pigeon ramier           |
| Oiseaux           | <i>Corvus corone</i>         | Corneille noire         |
| Oiseaux           | <i>Corvus monedula</i>       | Choucas des tours       |
| Oiseaux           | <i>Cyanistes caeruleus</i>   | Mésange bleue           |
| Oiseaux           | <i>Dendrocopos major</i>     | Pic épeiche             |
| Oiseaux           | <i>Dendrocopos minor</i>     | Pic épeichette          |
| Oiseaux           | <i>Erithacus rubecula</i>    | Rougegorge familier     |
| Oiseaux           | <i>Falco tinnunculus</i>     | Faucon crécerelle       |
| Oiseaux           | <i>Fringilla coelebs</i>     | Pinson des arbres       |
| Oiseaux           | <i>Hirundo rustica</i>       | Hirondelle rustique     |
| Oiseaux           | <i>Larus michahellis</i>     | Goéland leucophée       |
| Oiseaux           | <i>Milvus migrans</i>        | Milan noir              |
| Oiseaux           | <i>Milvus milvus</i>         | Milan royal             |
| Oiseaux           | <i>Motacilla alba</i>        | Bergeronnette grise     |
| Oiseaux           | <i>Parus major</i>           | Mésange charbonnière    |
| Oiseaux           | <i>Passer domesticus</i>     | Moineau domestique      |

| Groupe biologique | Nom scientifique               | Nom français           |
|-------------------|--------------------------------|------------------------|
| Oiseaux           | <i>Passer montanus</i>         | Moineau friquet        |
| Oiseaux           | <i>Phalacrocorax carbo</i>     | Grand Cormoran         |
| Oiseaux           | <i>Phoenicurus ochruros</i>    | Rougequeue noir        |
| Oiseaux           | <i>Phylloscopus collybita</i>  | Pouillot véloce        |
| Oiseaux           | <i>Pica pica</i>               | Pie bavarde            |
| Oiseaux           | <i>Picus viridis</i>           | Pic vert               |
| Oiseaux           | <i>Saxicola rubicola</i>       | Tarier pâtre           |
| Oiseaux           | <i>Serinus serinus</i>         | Serin cini             |
| Oiseaux           | <i>Streptopelia decaocto</i>   | Tourterelle turque     |
| Oiseaux           | <i>Sturnus vulgaris</i>        | Étourneau sansonnet    |
| Oiseaux           | <i>Sylvia atricapilla</i>      | Fauvette à tête noire  |
| Oiseaux           | <i>Sylvia melanocephala</i>    | Fauvette mélanocéphale |
| Oiseaux           | <i>Troglodytes troglodytes</i> | Troglodyte mignon      |

Les principaux enjeux concernent la ripisylve. Bien que dégradée, elle reste attractive pour plusieurs espèces patrimoniales comme le Martin-pêcheur d'Europe, la Bouscarle de Cetti et le Pic épeichette durant l'ensemble de leur cycle de vie. La partie sud de la ripisylve semble mieux conservée et est favorable à la nidification d'espèces migratrices à enjeu tels que la Tourterelle des bois et le Rossignol philomèle nicheurs sur la commune.



Ripisylve et cours d'eau de l'aire d'étude favorables au cycle de vie du Martin-pêcheur d'Europe, de la Bouscarle de Cetti, de la Tourterelle des bois et du Rossignol philomèle et du Pic épeichette

Les Friches herbacées et broussailles sont favorables au cycle de vie du Tarier pâtre, de la Cisticole des joncs et de la Fauvette mélanocéphale et à l'alimentation du Faucon crécerelle, du Chardonneret élégant, du Serin cini, du Verdier d'Europe et de la Corneille noire. Plusieurs arbres sont remarquables

et favorables à la nidification du Chardonneret élégant, du Serin cini, du Verdier d'Europe et de la Corneille noire.

Quatre jeunes platanes sont présents sur l'aire d'étude et pourront devenir favorables au Rollier d'Europe mentionné sur la commune.



*Friches herbacées et broussailles de l'aire d'étude favorables au cycle de vie du Tarier pâtre, de la Cisticole des joncs et de la Fauvette mélanocéphale*



*Arbres de l'aire d'étude et favorables à la nidification du Chardonneret élégant, du Serin cini, du Verdier d'Europe et de la Corneille noire*

Aucun nid de Milan noir n'a été observé dans les arbres de l'aire d'étude. Les milieux ouverts sont favorables à l'alimentation de l'espèce en période de reproduction. Le Pouillot véloce et l'Hirondelle rustique utilisent l'aire d'étude pour l'alimentation en période de migration.

Un Milan royal a été observé de l'autre côté du Rhône mais l'aire d'étude ne représente pas un habitat particulièrement favorable à l'espèce.

Malgré des habitats dégradés, l'aire d'étude représente une zone refuge pour l'avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts en régression dans une commune très urbanisée.

❖ **Résultats de l'expertise des chiroptères**

L'expertise dédiée aux chiroptères a été réalisée la nuit du 07 au 08/10/2020 dans de bonnes conditions (Beau temps, températures nocturnes comprises entre 18 et 26°C). L'analyse a consisté en :

- Une recherche des potentialités d'accueil en gîtes arboricoles ;
- La pose d'un enregistreur automatique de type SM4/SM2bat durant 1 nuit.

Au regard des enjeux relatifs aux chiroptères, une analyse bibliographique approfondie a été réalisée. Les bases de données SILENE Faune, Faune PACA ainsi que la consultation des zonages réglementaires (ZSC Natura 2000, ZNIEFF, etc.) mettent en évidence la présence de nombreuses espèces de chiroptères sur la commune du Pontet (84).

**Au sein du site Natura 2000 « Le Rhône Aval »** situé en limite immédiate de l'aire rapprochée un total de sept espèces sont citées à enjeu régional fort à très fort :

- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)
- Grand Murin (*Myotis myotis*)
- Petit Murin (*Myotis blythii*)
- Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*).

**À noter, qu'au sein de la ZNIEFF « Le Rhône » (type 2)**, deux espèces d'intérêt communautaire : le Murin à oreilles échancrées et le Grand Rhinolophe sont connues en gîte de reproduction.

L'expertise de terrain réalisée conclut en l'utilisation de l'aire d'étude par 10 espèces de chiroptères, dont :

- 5 espèces contactées lors de l'expertise de terrain réalisée :
  - Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) ;
  - Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) ;
  - Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) ;
  - Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
  - Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*).
- 5 espèces (dont un groupe) non observées lors des inventaires de terrain mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :
  - Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) ;
  - Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) ;
  - Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) ;
  - Noctule commune (*Nyctalus noctula*) ;
  - Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*).

Les autres espèces mentionnées dans l'analyse bibliographique sont considérées comme absentes de l'aire d'étude rapprochée au regard de l'état de la ripisylve de l'aire d'étude qui borde le Rhône (dégradée) et des autres habitats peu favorables pour ces espèces. Même si ces espèces transitent et

chassent certainement sur le cours d'eau du Rhône et de sa ripisylve qui se trouve en limite de l'aire d'étude.

Potentiel en gîtes sur l'aire d'étude :

Des gîtes arboricoles sont jugés potentiels pour les chiroptères. Il s'agit de vieux platanes à cavités au sud de l'aire d'étude et d'arbres à écorces décollées situés le long des berges du cours d'eau du Rhône. Ils sont jugés à enjeu faible à moyen.

*A droite : Vieux platanes à cavités au sein de l'aire d'étude, gîtes potentiels pour les chiroptères arboricoles*



À noter, que les bâtiments abandonnés au nord du site (en dehors du site) pourraient être favorable pour le gîte d'espèces anthropophiles (groupe des Pipistrelles) mais ils restent à enjeu faible.

Zones de chasse et de transit sur l'aire d'étude :

Les milieux ouverts de l'aire d'étude rapprochée présentent peu d'intérêt en chasse au regard de leur caractère dégradé, enclavé par un milieu urbain et industriel déjà important. Les milieux ouverts présentent donc un enjeu faible à négligeable en chasse.

Cependant, la ripisylve située en limite ouest de l'aire d'étude et composée de linéaires arborés et de haies, est attractive pour les déplacements et pour la chasse des chiroptères du secteur pour des espèces communes liés aux zones humides notamment pour les Pipistrelles pygmées (très forte activité enregistrée en 2020). Celle-ci est jugée à enjeu moyen en transit et en chasse.

Enfin, le cours d'eau du Rhône situé en limite immédiate (hors de l'aire d'étude), est un axe de vol majeur et un milieu de chasse très attractif pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire à enjeu fort à très fort, et présente un enjeu fort.



*Milieux ouverts dégradés type friches au sein de l'aire d'étude rapprochée, favorables pour la chasse d'espèces communes (Pipistrelles)*

*Le cours d'eau du Rhône et sa ripisylve, zones de transit et de chasse d'intérêt local pour les chiroptères situé en limite ouest de l'aire d'étude rapprochée*

Activité acoustique des espèces contactées sur l'aire d'étude :

*Les résultats sont donnés pour chaque espèce en % de minutes positives par nuit avec évaluation du niveau d'activité par rapport au référentiel national Haquart 2014.*

Au regard des résultats obtenus sur l'activité acoustique des chiroptères sur le site en octobre 2020 (cf. tableau ci-dessous), l'activité est très forte par rapport à celles habituellement rencontrées en régions méditerranéennes pour la Pipistrelle pygmée. En effet, la Pipistrelle pygmée présente une activité la plus forte (590 minutes par nuits pour la moyenne d'activité) parmi les espèces contactées en chasse/transit sur le site. L'activité est moyenne pour les autres espèces.

| Espèce                          | N | n | OccS | MoyS | Médiane | Max Nuit | Activité Médiane | Activité Maximum |
|---------------------------------|---|---|------|------|---------|----------|------------------|------------------|
| <b>Noctule de Leisler</b>       | 1 | 1 | 100% | 5    | 5       | 5        | Moyenne          | Moyenne          |
| <b>Pipistrelle commune</b>      | 1 | 1 | 100% | 31   | 31      | 31       | Moyenne          | Moyenne          |
| <b>Pipistrelle de Kuhl</b>      | 1 | 1 | 100% | 13   | 13      | 13       | Moyenne          | Moyenne          |
| <b>Pipistrelle de Nathusius</b> | 1 | 1 | 100% | 5    | 5       | 5        | Moyenne          | Moyenne          |
| <b>Pipistrelle pygmée</b>       | 1 | 1 | 100% | 590  | 590     | 590      | Très forte       | Très forte       |
| <b>PIPISTRELLES</b>             | 1 | 1 | 100% | 590  | 590     | 590      | Très forte       | Très forte       |
| <b>SEROTULES</b>                | 1 | 1 | 100% | 5    | 5       | 5        | Moyenne          | Moyenne          |
| <b>TOUTES ESPECES</b>           | 1 | 1 | 100% | 591  | 591     | 591      | Très forte       | Très forte       |

N : Nombre de nuits d'enregistrements (tous points confondus)

n : nombre de nuits où l'espèce a été contactée

OccS : Occurrence Site = Pourcentage des nuits où l'espèce a été contactée

MoyS : Moyenne Site = Moyenne d'activité, exprimé en nombre de minutes par nuits

Médiane : valeur médiane d'activité relevée lorsque l'espèce est présente (sens tenir compte des absence)

MaxNuit : valeur maximale d'activité relevée lorsque l'espèce est présente (sens tenir compte des absence)

Activity.Median : évaluation de la Médiane d'après le référentiel d'activité biologique (sens tenir compte des absence)

En lien avec le point II, les modalités de déroulement des travaux ne sont pas suffisamment explicitées et présentées dans le dossier pour permettre une bonne évaluation des impacts du projet sur la faune et la flore ainsi que sur la zone Natura 2000.

Réponse rédigée par le bureau d'études BIOTOPE

Il est rappelé que le déroulement des travaux s'adaptera aux enjeux écologiques relevés lors des expertises de terrain. Ainsi, une adaptation du calendrier de réalisation des opérations de défrichage au niveau de la ripisylve sera mise en œuvre. Ces opérations seront réalisées en dehors des périodes de sensibilité de la faune, soit entre septembre et novembre. Les périodes de sensibilité des espèces retenues sont rappelées ci-dessous :

- Cordulie à corps fin et du Gomphe de Graslin : mai à août ;
- Oiseaux nicheurs : février à juillet ;

- Bouvière : avril à août.

On note également que les impacts du projet sur la faune et la flore n'ont pas été définis dans les pré-diagnostic, ni dans le dossier de déclaration loi sur l'eau et par conséquent aucune mesure n'est proposée. Si votre projet impacte des espèces protégées, vous devez compléter l'état initial de la notice d'incidences et évaluer précisément ces impacts et indiquer les mesures ERC associées.

Le projet impactera principalement la ripisylve. Les impacts sur celle-ci sont développés dans la réponse ci-après.

Aussi, le formulaire d'incidence Natura 2000 n'est pas signé. Il convient de nous transmettre une version signée de ce formulaire.

Le formulaire d'incidence Natura 2000 signé est fourni en **Annexe 2** du présent document.

La notice d'incidence fait mention d'une expertise concernant les odonates en juillet 2020 qui n'est pas fournie dans le dossier. Il convient de la joindre. En l'absence de prospections ciblées concernant les chiroptères, l'analyse quant à la présence potentielle, avérée ou l'absence des chiroptères est à clarifier. Les impacts liés à ce taxon sont également à préciser. Tous les chiroptères présentent des enjeux majeurs de conservation à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'azur (PACA) et les espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 méritent une grande attention.

L'expertise est développée précédemment dans le document (paragraphe "Résultat de l'expertise sur les chiroptères, p.11 et 12).

L'analyse des incidences du projet est à compléter, notamment concernant la destruction des habitats terrestres (ripisylves, bord du cours d'eau en général), qui constituent des territoires de chasse, de transit, voire d'alimentation.

Le projet impactera principalement la ripisylve. Les impacts sur celle-ci sont développés dans la réponse ci-après.

La présence de la ripisylve, habitat naturel d'intérêt communautaire, nécessite la mise en œuvre de mesures d'évitement. Aucune mesure d'évitement n'est proposée dans le dossier. Dans le pré-diagnostic, il est indiqué que : « la ripisylve, bien que dégradée, concentre les principaux enjeux tant en termes de présence potentielle d'espèces végétales protégées que de rôle fonctionnel pour plusieurs groupes d'espèces faunistiques. Un évitement de cette ripisylve devra être recherché ». Si celui-ci n'est pas envisageable, la mise en œuvre de mesures de réduction et de compensation doit être présentée. La notice d'incidences du dossier de déclaration loi sur l'eau est à compléter en conséquence au regard des éléments précités.

#### Réponse rédigée par le bureau d'études BIOTOPE

Rappelons que la société RFP a initié ce projet d'estacade en prenant en compte à l'origine les contraintes techniques qu'il pouvait incomber. En effet, la société RFP dispose de la maîtrise foncière des parcelles qui jouxtent le projet, elles-mêmes se situant dans une zone industrielle où ce type d'activité est implicitement autorisée. Comme décrit précédemment, l'ancien quai situé au Nord du projet n'est pas exploitable ni aménageable pour des questions sécuritaires, outre le fait que la société

RFP n'en ait pas la maîtrise foncière. Rappelons également que le projet d'estacade est étroitement lié à un projet global de plateforme portant sur les mêmes parcelles, répondant à un besoin réel en termes de facilitation de la logistique et du transport de matériaux à l'échelle locale. En effet, le but premier de ce type de plateforme (où seront implantées une centrale à béton et une centrale d'enrobage) est de limiter le trafic engendré par le transport de matériaux, il semble donc évident de privilégier la proximité des aménagements qui sont liés et des activités mitoyennes. Enfin, d'un point de vue technique, les plans d'implantation de l'aménagement ont été précisément réalisés de manière en prendre en compte la problématique hydraulique du secteur, notamment du point de vue du risque inondation du Rhône. L'évitement de ce type d'aménagement ne ferait que déplacer les différentes problématiques sur un autre secteur, potentiellement plus impacté et d'un point de vue technique, irréalisable.

Au regard de l'absence d'évitement possible, le risque de destruction d'individus sera réduit par une adaptation du calendrier de réalisation des opérations de défrichement au niveau de la ripisylve. Ces opérations seront réalisées en dehors des périodes de sensibilité de la faune, soit entre septembre et novembre. Les périodes de sensibilité des espèces retenues sont rappelées ci-dessous :

- Cordulie à corps fin et du Gomphe de Graslin : mai à août ;
- Oiseaux nicheurs : février à juillet ;
- Bouvière : avril à août.

Aucune mesure de compensation n'est proposée au regard du caractère non significatif des emprises impactées par le projet, rappelées ci-dessous :

- 30 ml de ripisylve favorable :
  - Au stade larvaire de la Cordulie à corps fin et à l'émergence du Gomphe de Graslin et du Gomphe à pattes jaunes ;
  - Au transit du Castor d'Eurasie. À noter qu'aucune zone de la ripisylve au droit de l'aire d'étude n'est particulièrement favorable à l'alimentation de l'espèce et les berges sont très peu favorables au gîte. L'espèce est susceptible d'être présente uniquement de manière anecdotique en transit ;
  - Au transit et à la chasse des chiroptères ;
  - À la nidification des oiseaux.
- 54 m<sup>2</sup> d'herbiers favorable à l'alimentation de la Bouvière et au stade larvaire de la Cordulie à corps fin.

**Le linéaire de ripisylve sera inévitablement impacté par le projet. Toutefois, en ce qui concerne les herbiers, bien que l'impact quantifié corresponde à une surface de 54 m<sup>2</sup> en théorie, en pratique, au fond de la berge, la surface occupée par l'estacade correspondra essentiellement aux tubes implantés dans le sol permettant de supporter l'ouvrage et aux ducs d'albe permettant l'amarrage des péniches. Un écologue interviendra donc durant la phase chantier, de manière à valider avec l'exploitant l'implantation précise de ces éléments pour éviter au maximum les zones pourvues d'herbiers et de limiter également les enrochements dans ces mêmes zones.**

**ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC DES BERGES ET MILIEUX  
AQUATIQUES DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CRÉATION  
D'UNE PLATEFORME INDUSTRIELLE – BIOTOPE – OCTOBRE  
2020**



# Création d'une plateforme industrielle – Le Pontet (84)

REALISATIONS  
FONCIERES  
PROVENCALES  
Octobre 2020

**Diagnostic des berges et  
milieux aquatiques**

|                                |  |  |
|--------------------------------|--|--|
| Citation recommandée           | Biotope, 2020, Le Pontet (84), Diagnostic des berges et milieux aquatiques. REALISATIONS FONCIERES PROVENCALES. 9 p. |  |
| Objet du document              | Présentation des résultats de l'expertise Berges et milieux aquatiques   |  |
| Version/Indice                 | V1   |  |
| Date                           | 19/10/2020   |  |
| Nom de fichier                 | GEOENV_Pontet_DIAG_BERGES_Biotope_.docx  |  |
| N° de contrat                  | 2019720  |  |
| Maître d'ouvrage               | REALISATIONS FONCIERES PROVENCALES<br>M. Jean MEREU<br>14 rue ROUMANILLE<br>84 130 Le PONTET                         |  |
| Mandataire                     | GEOENVIRONNEMENT<br>Le Myaris<br>ZA Les Milles<br>355 Rue Albert Einstein<br>13290 AIX-LES-MILLES                    |  |
| Interlocuteur                  | GEOENVIRONNEMENT<br>Philippe EBREN   | E-mail :<br>philippe.ebren@geoenvironnement.fr<br>Téléphone : 04 42 27 13 63 |
| Biotope, Responsable du projet | Charlène PAGES-URRUTY  | E-mail : cpages@biotope.fr<br>Téléphone : 04 94 50 29 18                     |
| Biotope, Rédacteur             | Benjamin ADAM  | E-mail : badam@biotope.fr<br>Téléphone : 04 67 18 67 77                      |

## 1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée

Le site d'étude se situe au droit du site portuaire du Pontet, département du Vaucluse (84), région Provence-Alpes-Côte-D'azur (PACA). Il se situe en rive gauche du Rhône.

Le maître d'ouvrage du présent travail est REALISATIONS FONCIERES PROVENCALES.

Ce rapport a pour objet de présenter les résultats de l'expertise des berges et milieux aquatiques réalisée par le bureau d'étude BIOTOPE dans le cadre de la réalisation d'une évaluation simplifiée des incidences portant sur le projet de création d'une estacade de 30 m de long en rive gauche du Rhône.

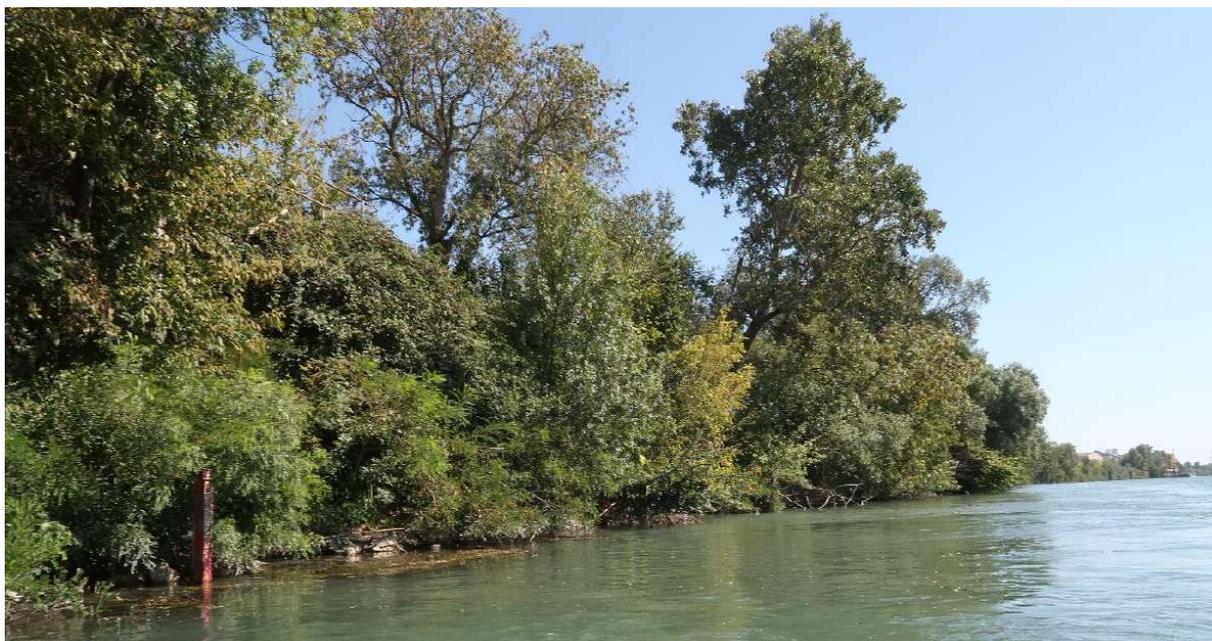
Les investigations de terrain ont eu lieu le 20/08/2020. Les conditions de cette expertise sont présentées dans le tableau ci-dessous.

| Date et condition de l'expertise |  |   |
|----------------------------------|--|---|
| Date                             | Conditions   | Méthodologie  |
| 20/08/2020                       | Bonnes conditions d'expertises : chaud et ensoleillé, pas de vent, débit faible (proche étiage), bonne visibilité (eau assez claire) | Recherche des espèces/indices de présence réalisée à vue, à l'aide d'une paire de jumelle depuis les berges, et muni d'un aquascope/d'un masque dans le lit du cours d'eau.<br>Recherche orientée par la connaissance de la biologie des espèces et de leur préférence au niveau des habitats aquatiques, sous des caches, captures en cas de doute ou de détermination difficile. Expertise ciblée sur les espèces d'intérêt communautaire.<br>Prospection réalisée à pied dans le lit du cours d'eau et sur les berges.<br>Description des habitats aquatiques effectuée de manière classique, en notant les caractéristiques des paramètres importants influant sur les espèces. |

## 2 Résultats de l'expertise de terrain

### 2.1 Description des berges et des milieux aquatiques

La zone d'étude est située sur le bras d'Avignon du Rhône, en extrados d'un méandre peu marqué situé à l'aval de la confluence avec l'Ouvèze. La berge est moyennement pentue, assez haute et a été protégée de l'érosion par des dépôts de gravats/blocs disparates (la berge terreuse/limoneuse originelle subie de fortes contraintes érosives du fait de sa situation en extrados de méandre). Sous l'eau, on retrouve les dépôts de gravats/blocs (pente assez forte) jusqu'à plusieurs mètres de fond, puis le substrat naturel du fleuve (galets/graviers). Localement, sur l'aval de la zone d'étude, le matelas alluvial a disparu et on trouve un affleurement argileux. Près des berges, quand une zone est peu exposée au courant (contre-courant à l'arrière d'un gros bloc, de branches ou racines), de petits dépôts de vase sont présents. Ceux-ci sont colonisés par des hydrophytes comme le Potamot pectiné, le Myriophylle en épis, la Vallisnérie en spirale ou la Grande Naïade. Le faciès d'écoulement présent sur l'ensemble de la zone d'étude est un chenal lotique (profondeur rapidement importante et vitesse de courant modérée à l'étiage).



Berge (avec dépôt de vase et présence d'hydrophytes au niveau du poteau rouge) – © Biotope



Berge terreuse/limoneuse protégée de l'érosion par des dépôts de gravats/blocs – © Biotope



Dépôts de gravats/blocs continuant sous l'eau (pente assez forte) – © Biotope



Substrat naturel du fleuve (galets/graviers) et affleurement argileux – © Biotope

## 2.2 Utilisation des berges et des milieux aquatiques par la faune

### 2.2.1 Mammifères terrestres

#### *Castor d'Europe*

Quelques rares indices de présence alimentaire ont été mis en évidence sur la zone d'étude. Il s'agit de branches de peupliers/saules coupées depuis l'eau ou depuis la berge quand celle-ci n'est pas trop pentue. Ces indices, anciens, correspondent à des prélèvements opportunistes (individus de passage). **Aucune zone particulièrement favorable à l'alimentation de l'espèce n'est présente sur la zone d'étude où la ripisylve est en mauvais état de conservation et les essences recherchées par le castor rares** (la berge est essentiellement occupée par des espèces non consommées comme le Faux-indigo, le Robinier, l'Erable negundo, le Figuier, le Platane, des ronces...). En termes de gîte, la berge est très peu favorable au creusement de terriers en raison de son recouvrement par des gravats/blocs (aucun terrier ou terrier-hutte n'a été observé) et en raison de sa situation (exposition au courant).

**La zone d'étude ne semble ainsi pas faire partie du territoire d'une famille de castor** (où alors de façon marginale). Sa fréquentation par l'espèce est anecdotique.

#### *Loutre d'Europe*

Jusqu'à il y a peu la Loutre n'était plus présente sur le Rhône. Historiquement présente sur la grande majorité des réseaux hydrographiques et dans la plupart des zones humides de France continentale, celle-ci avait fortement régressée. Elle ne se rencontrait alors plus que dans les départements de la façade atlantique et le Massif Central. Toutefois, on constate depuis deux décennies environ une dynamique de recolonisation des fleuves et rivières méditerranéennes depuis le massif central. Aujourd'hui l'espèce poursuit sa progression et le Rhône constitue indéniablement l'axe majeur de la recolonisation de la Loutre en Rhône-Alpes et PACA, pas forcément pour sa capacité à abriter une importante population pérenne (ce sont surtout les annexes hydrauliques qui sont fréquentées) mais pour son rôle essentiel comme axe de déplacement pour des individus en recherche de territoire. Le fleuve possède aussi peut-être un rôle important de refuge en cas d'étiage sévère sur les affluents/milieux aquatiques périphériques.

Concernant la zone d'étude, la consultation des bases de données SILENE et Faune PACA montre que de nombreux indices de présence ont été mis en évidence en 2016 et 2017 au nord de celle-ci (au niveau d'annexes hydrauliques comme la lône des Castors, ou au niveau de carrefours stratégiques comme la confluence de l'Ouvèze). Les berges du Rhône au niveau de la zone d'étude correspondent donc à une **zone de transit pour l'espèce** (corridor écologique).

## 2.2.2 Crustacés

Lors des prospections une seule espèce d'écrevisse a été observée. Il s'agit de la Petite écrevisse américaine, *Faxonius limosus*. Cette espèce est introduite et ne possède pas de statut particulier. La présence de la très patrimoniale, Ecrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes*, protégée et d'intérêt communautaire, est totalement à exclure (exigences écologiques non remplies et présence d'espèce(s) exotique(s) concurrente(s)/vectrice(s) de maladies).

La Caridine de Desmarest *Atyaephyra desmarestii* (crevette d'eau douce) a aussi été observée sous des pierres. C'est une espèce autochtone non menacée.

## 2.2.3 Poissons

Le Rhône au niveau d'Avignon correspond à la zone à Brème de la classification de Huet. Le peuplement est ainsi dominé par les cyprinidés limnophiles (Carpe, Brème commune...) et d'accompagnement, ainsi que par des carnassiers (Brochet, Perche...).

Le présent diagnostic est basé sur le croisement :

- des informations issues de la visite de terrain (analyse des habitats disponibles en pied de berge) ;
- de la bibliographie (nombreuses sources disponibles : PDPG du Gard et du Vaucluse, pêches électriques de suivi, d'inventaire ou de sauvegarde de l'ONEMA/AFB ou des Fédérations de pêche, études de l'association Migrateurs-Rhône-Méditerranée...);
- de la liste des espèces présentes localement identifiées par ADN environnemental (données fournies par la CNR : points d'échantillonnages situés en amont et en aval immédiats de la zone d'étude).

Son but est d'analyser les potentialités de présence d'espèces patrimoniales/protégées, et l'intérêt particulier de certaines zones (en tant que frayères notamment).

Au total, l'étude « ADN environnemental » a permis de mettre en évidence 35 espèces au niveau de la zone d'étude (bras d'Avignon). Les autres sources bibliographiques n'apportent pas d'espèce supplémentaire :

|  |  |
|--|--|
| <i>Abramis brama</i>                         | <i>Liza ramada</i>                         |
| <i>Alburnoides bipunctatus</i>               | <i>Mugil cephalus</i>                      |
| <i>Alburnus alburnus</i>                     | <i>Oncorhynchus mykiss</i>                 |
| <i>Alosa sp. (= Alosa agone)</i>             | <i>Perca fluviatilis</i>                   |
| <i>Ameiurus sp. (= Ameiurus melas)</i>       | <i>Phoxinus phoxinus</i>                   |
| <i>Anguilla anguilla</i>                     | <i>Pseudorasbora parva</i>                 |
| <i>Barbatula barbatula</i>                   | <i>Rhodeus amarus</i>                      |
| <i>Barbus barbus</i>                         | <i>Rutilus rutilus</i>                     |
| <i>Blicca bjoerkna</i>                       | <i>Salaria fluviatilis</i>                 |
| <i>Carassius sp.</i>                         | <i>Salmo trutta</i>                        |
| <i>Cottus sp. (= Cottus gobio)</i>           | <i>Sander lucioperca</i>                   |
| <i>Cyprinus carpio</i>                       | <i>Scardinius erythrophthalmus</i>         |
| <i>Esox lucius</i>                           | <i>Silurus glanis</i>                      |
| <i>Gasterosteus aculeatus</i>                | <i>Squalius cephalus</i>                   |
| <i>Gobio sp. (= Gobio gobio)</i>             | <i>Tinca tinca</i>                         |
| <i>Gymnocephalus cernuus</i>                 | <i>Zingel asper</i>                        |
| <i>Lepomis gibbosus</i>                      | <i>Cyprinidae sp. (Chondrostoma nasus)</i> |
| <i>Leuciscus sp. (= Leuciscus leuciscus)</i> |  |

Parmi ces 35 espèces, 8 sont remarquables car protégées et/ou patrimoniales (celles soulignées dans le tableau ci-dessus). Cependant, seules 5 sont réellement concernées par le projet (utilisation des habitats présents au niveau des berges et/ou présence de population reproductrices localement). Il s'agit de **l'Alose feinte du Rhône** *Alosa agone*, de **l'Anguille** *Anguilla anguilla*, du **Brochet** *Esox lucius*, de la **Bouvière** *Rhodeus amarus* et de la **Blennie fluviatile** *Salaria fluviatilis*.

NB : le Chabot commun *Cottus gobio* (espèce d'intérêt communautaire) et la Vandoise *Leuciscus leuciscus* ne fréquentent pas les habitats présents au niveau du bras d'Avignon (chenal à fond souvent vaseux/colmaté, milieu eutrophe, eau chaude en été...). L'ADN détecté provient probablement d'individus erratiques, ayant dérivés depuis l'amont, et il n'y a très probablement pas de population reproductrice localement. Cela semble confirmé par les faibles quantités d'ADN détectées. Il en est probablement de même pour l'Apron du Rhône *Zingel asper*, espèce très rare, menacée et d'intérêt communautaire dont la mise en évidence à ce niveau sur le Rhône est une surprise (espèce de la zone à Ombre qui se reproduit sur des radiers au substrat grossier non colmaté). Il peut là aussi s'agir d'individus erratiques, ayant dérivés, ou bien de la détection d'une population relictuelle présente sur l'Ouvèze aval (l'Ouvèze se jette dans le Rhône juste en amont de la zone d'étude). En effet, il existe des données historiques d'Apron sur cet affluent.

On retrouve ainsi sur la zone d'étude :

- **L'Alose feinte du Rhône (espèce protégée et d'intérêt communautaire), de passage uniquement** (montaison des géniteurs en mars/avril, dévalaison des juvéniles en fin d'été/début d'automne).

Cette espèce vit en mer et vient se reproduire en eau douce. C'est un grand migrateur qui passe au niveau de la zone d'étude en mars/avril (en longeant les berges) pour rejoindre ses frayères situées en amont (sur le fleuve et ses affluents). En fin d'été, les alosons dévalent (descente vers la mer). A ce moment-là il n'est pas impossible d'en retrouver sur la zone d'étude, même s'il s'agit d'une présence anecdotique (la dévalaison ne se fait a priori pas spécifiquement le long des berges) ;



- **L'Anguille** : les berges correspondent pour cette espèce patrimoniale à un habitat de vie / de grossissement (présence de nombreuses caches) ;

Ce poisson grand migrateur qui naît en mer et vient grossir en eau douce a vu ses populations se réduire très fortement pour de nombreuses raisons (rupture de continuités piscicoles, pêche, dégradation de la qualité de l'eau et des habitats favorables, introduction d'un parasite...).



Et de manière probablement anecdotique :

- **Le Brochet** (espèce protégée) : les (rares) herbiers correspondent à des habitats de vie et d'alimentation pour cette espèce qui chasse à l'affut (mais localement les herbiers sont surtout situés en rive gauche ou en aval, au niveau de zones calmes). La zone d'étude ne présente en outre pas d'intérêt particulier pour la reproduction (absence de substrats de ponte favorable - herbacées/hélophytes - inondés en hiver) ;
- **La Bouvière** (espèce protégée et d'intérêt communautaire) : les herbiers correspondent aussi à des habitats de vie et d'alimentation pour cette espèce appréciant les petits fonds (qui a été observée en faible effectif). **Aucune zone favorable à la reproduction** n'a

toutefois été mise en évidence pour cette espèce ostracophile<sup>1</sup>. En effet, aucun bivalve d'eau douce autochtone de la famille des unionidés n'a été observé en pied de berge ;

- La Blennie fluviatile (espèce protégée) : cette petite espèce benthique recherche des habitats particuliers, qui sont localement présents au niveau des berges de la zone d'étude (éléments grossiers non colmatés avec des anfractuosités, où elle trouve des abris). Elle n'a toutefois pas été mise en évidence, et la situation de la berge, exposée au courant, est un facteur peu favorable à la présence de l'espèce.

NB1 : bien que protégée et d'intérêt communautaire, la Bouvière est une espèce introduite et en expansion dans la partie Sud du bassin du Rhône (*Van Damme et al., 2007*).

NB2 : le Blageon, le Toxostome et la Lamproie marine, espèces d'intérêt communautaire citées dans le FSD de la ZSC Rhône aval, ne sont pas présentes localement (habitats non ou très peu favorables pour le Blageon et le Toxostome, présence du Hotu, espèce introduite, avec lequel le Toxostome s'hybride, quasi-disparition de la Lamproie marine des bassins méditerranéens).

---

<sup>1</sup> Reproduction "ostracophile" : le mâle défend un territoire autour d'une moule d'eau douce (genre *Unio* ou *Anodonta*) - la femelle présente un ovipositeur situé en avant de la nageoire anale lui permettant de déposer ses ovules dans le siphon exhalant du bivalve – le mâle libère ensuite son sperme près du siphon inhalant de la moule. L'éclosion est rapide, mais les alevins sortent de la cavité branchiale de la moule seulement lorsqu'ils atteignent environ 8 mm.



**Siège social :**

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - [www.biotope.fr](http://www.biotope.fr)

**ANNEXE 2 : FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU  
PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA 2000 SIGNÉ PAR LE  
PÉTITIONNAIRE**



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE  
DES INCIDENCES NATURA2000**



*Pourquoi ?*

*Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.*

*Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?*

***Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.***

*Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.*

*Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.*

*Par qui ?*

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

*Pour qui ?*

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Définition :*

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

### Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

**SARL REALISATIONS FONCIERES PROVENCALES - Jean MEREU**

Commune et département : **LE PONTET – 84130 - VAUCLUSE**

Adresse : 14 rue Roumanille – 84130 LE PONTET

Téléphone : 04 90 03 75 71 Fax : /

Email : mereu@4mmereu-btp.fr

Nom du projet : Création d'une plate-forme multimodale à Le Pontet (84)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences : projet soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau notamment concernant la rubrique 3.1.2.0 « IOTA conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau »

## 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

*Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.*

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).*

Le projet prévoit la **construction d'une estacade** disposée en rive gauche du Rhône et présentant les dimensions suivantes :

- Longueur = 30 mètres,
- Largeur = 23,50 mètres.

Soit une superficie de 705 m<sup>2</sup>.

Cet appontement s'accompagne de la **mise en place de 5 ducs d'albe** implantés dans le lit vif du Rhône (notés DA1 à DA5 sur le plan suivant) et d'un diamètre unitaire de 1220 mm.

Ce projet s'intègre dans une **dépendance domaniale** dont la superficie est estimée à 6 000 m<sup>2</sup> environ, correspondant à une bande de 170 mètres de long et 35 mètres de large environ (y compris l'estacade). La superficie de cette dépendance s'entend avec le déplacement glissant de la péniche le long des ducs d'albe pour optimiser le chargement/déchargement sur toute la longueur des péniches.

## b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **LE PONTET** N° Département : **84**

Lieu-dit : **L'Oiseraie Sud**

Le projet d'estacade se trouve entre les PK 235,330 et 235,500 en rive gauche du Rhône (Bras d'Avignon). Voir plans de localisation ci-après.

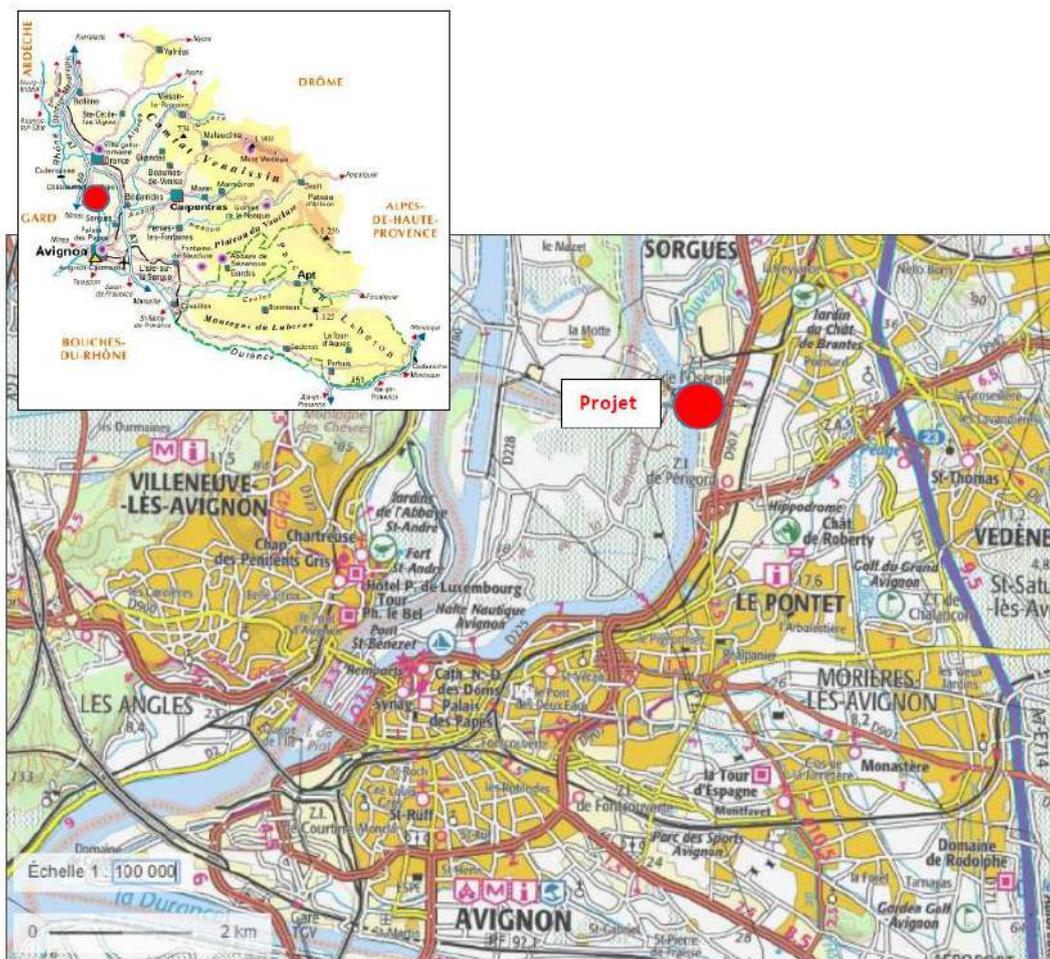
### En site(s) Natura 2000 X

n° de site(s) : **ZSC Le Rhône aval (FR9301590) – Voir carte présentée ci-après**

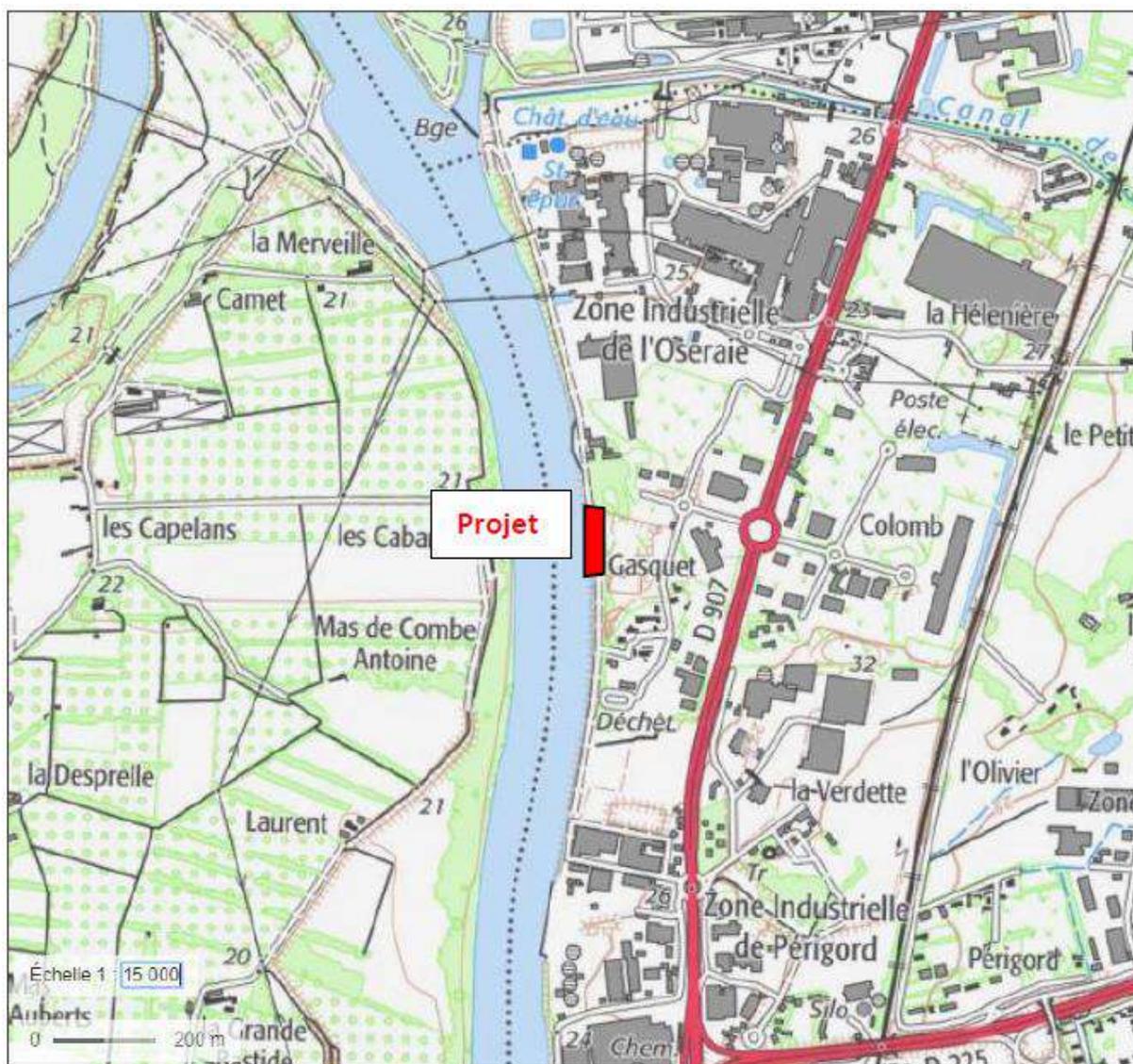
La ZSC La Sorgue et l'Auzon FR9301578 est localisée à plus de 5 km du site de projet. Elle n'est pas susceptible d'être en interaction avec ce dernier. Elle n'est donc pas prise en compte dans le cadre de la présente évaluation simplifiée des incidences.

Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ?

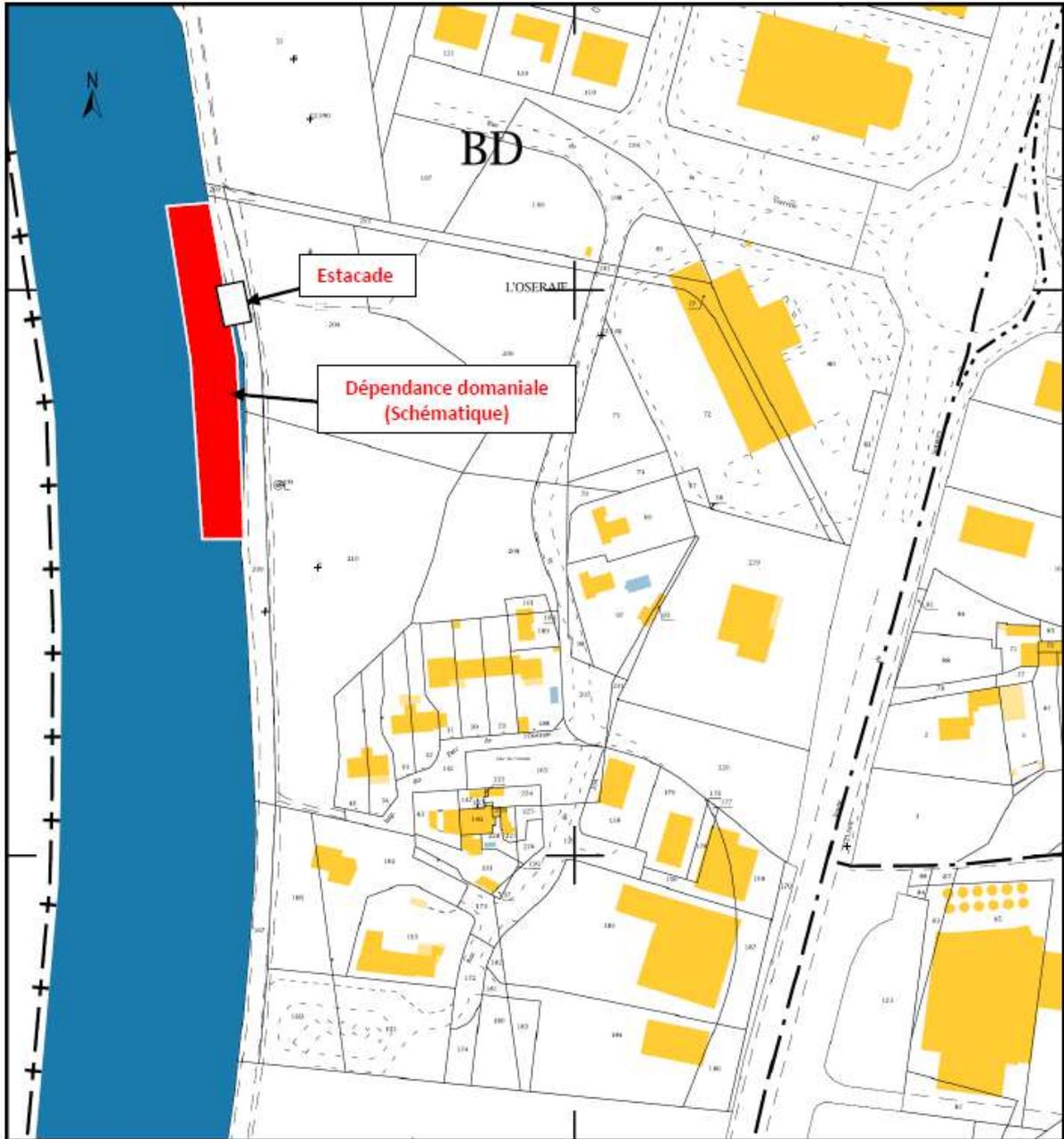
A ..... (m ou km) du site n° de site(s) : ..... (FR93----)



Localisation générale du projet

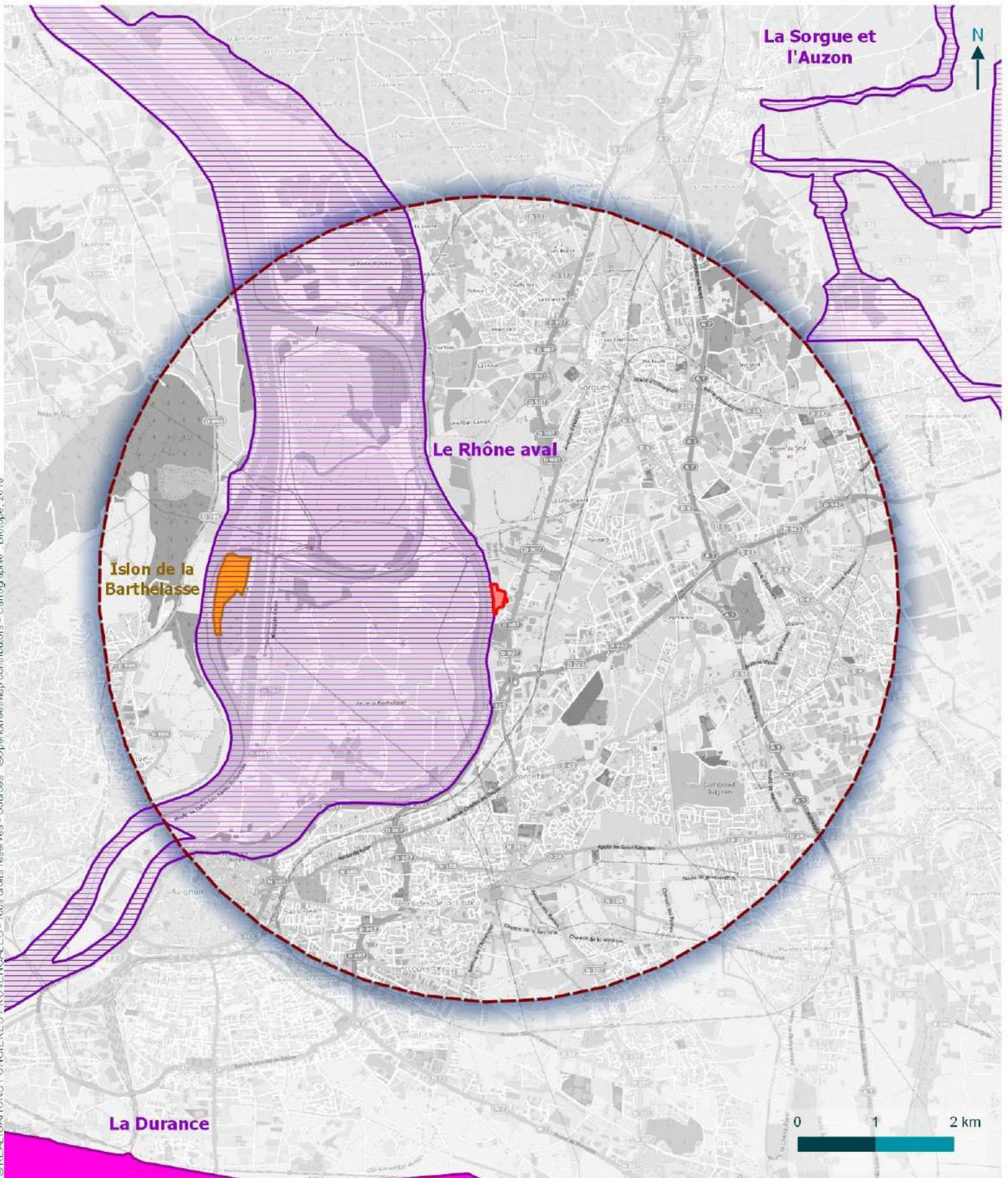


Localisation détaillée du projet d'estacade et ducs d'albe



Extrait cadastral de la commune du Pontet





## REALISATIONS FONCIERES PROVENCALES

### Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Le Pontet (84)

#### Légende

##### Aires d'étude

-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude élargie (5 km)

##### Natura 2000

-  ZSC
-  ZPS

##### Autres zonages réglementaires

-  APPB

### c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : Estacade de **705 m<sup>2</sup>** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m<sup>2</sup>

1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

**X 100 à 1 000 m<sup>2</sup>**

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : 30 m (longueur de l'estacade – NOTA : la dépendance domaniale s'étend quant à elle sur une longueur de 170 m)

- Emprises en phase chantier : environ 1 000 m<sup>2</sup>

- Aménagement(s) connexe(s) : Estacade avec 5 ducs d'albe (voir plan masse)

*Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.*

*Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

La construction de l'estacade s'insère dans un projet de création d'une plate-forme industrielle multimodale, permettant notamment le transport fluvial de granulats et autres produits minéraux par des péniches d'une capacité de 800 à 1200 tonnes, depuis les carrières du secteur disposant d'un accès au Rhône (PRADIER CARRIERES à Mondragon, CARRIERES MARONCELLI à Piolenc/Caderousse principalement).

Ce trafic fluvial alimentera notamment les centrales à béton et centrales d'enrobage à chaud en projet sur la plate-forme mitoyenne de l'estacade.

L'infrastructure pourra également être utilisée pour le chargement/déchargement de matériaux inertes provenant des activités de terrassement et démolition sur BTP de l'agglomération avignonnaise, et qui seront chargés sur les péniches en vue d'être acheminés vers des installations de recyclage.

Des aménagements connexes de type trémie de réception et convoyeur sont étudiés. Ils pourraient être envisagés pour le transfert des matériaux depuis l'estacade vers la plate-forme de transformation (choix de mode de transfert non encore arrêté – voir détails dans le paragraphe « e. Entretien / fonctionnement / rejet »)

**d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

**diurne**

nocturne

- Durée précise si connue : **6 mois**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : /

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

**Automne**

Eté

**Hiver**

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

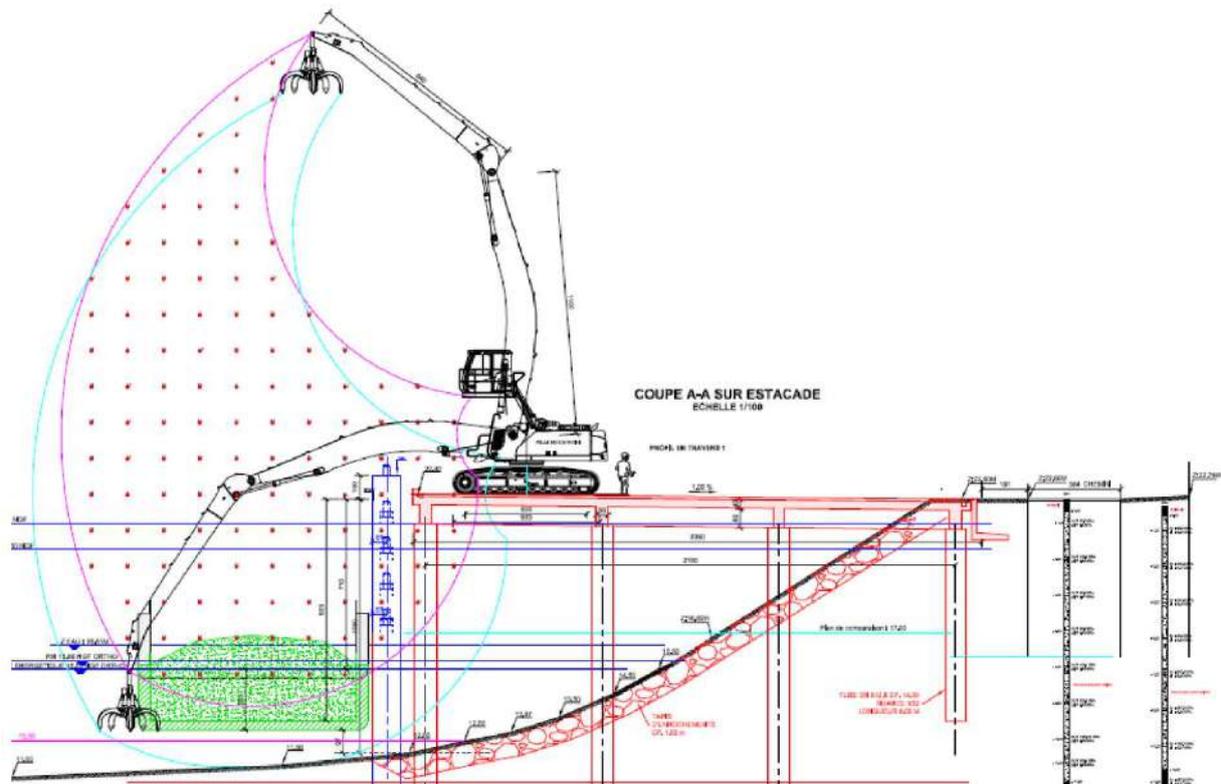
autre (préciser) : travaux ponctuels suivis de la phase d'exploitation

**e. Entretien / fonctionnement / rejet**

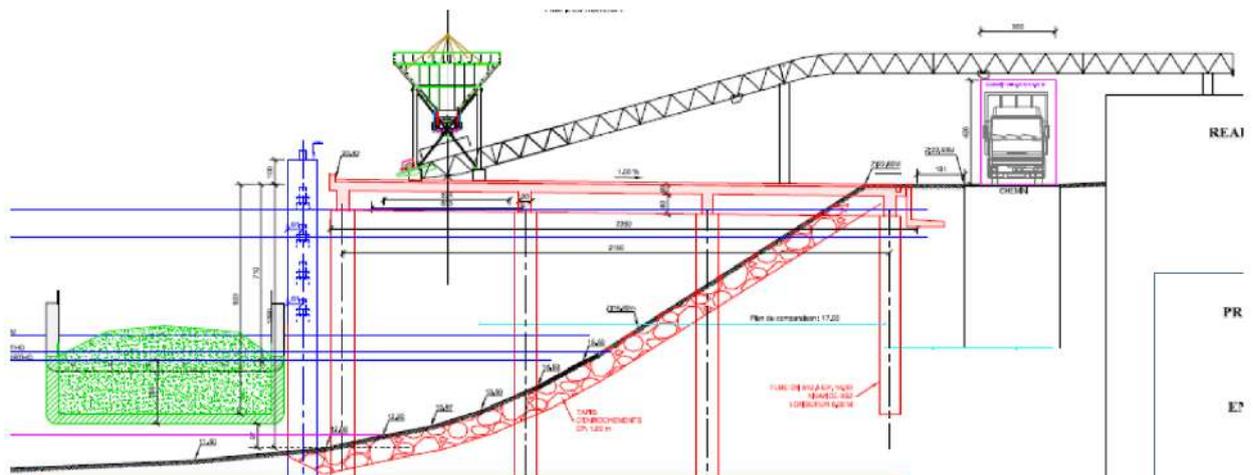
*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

Le transfert des matériaux depuis l'estacade vers la plate-forme de transformation pourra se faire selon 2 modes non encore arrêtés à ce jour :

- Pelle de déchargement remplissant des camions classiques effectuant des allers-retours entre les deux points, sans stationnement prolongé ni parking au niveau du chemin de halage,



- Pelle de déchargement alimentant une trémie de réception puis un convoyeur passant en surplomb au-dessus du chemin de halage.



Dans ces 2 cas de figures, l'accès et l'utilisation du chemin de halage seront donc toujours maintenus, laissant libre le passage de véhicules, personnes, de nuit comme de jour (pas de barrière, pas d'obstacle ...), y compris des engins de secours à gros gabarit en cas de besoin.

## f. Budget

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : 1,5 M€  
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 5 000 à 20 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

> à 100 000 €

## 2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

**La cartographie de la zone d'influence est présentée en page suivante.**

Rejets dans le milieu aquatique

Pistes de chantier, circulation

Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Poussières, vibrations – **En phase chantier principalement**

Pollutions possibles

Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

Bruits

Autres incidences : **Destruction localisée du linéaire de ripisylve**

## 3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

### **PROTECTIONS :**

Le projet est situé en :

Réserve Naturelle Nationale

Réserve Naturelle Régionale

Parc National

Arrêté de protection de biotope

Site classé

Site inscrit

PIG (projet d'intérêt général) de protection

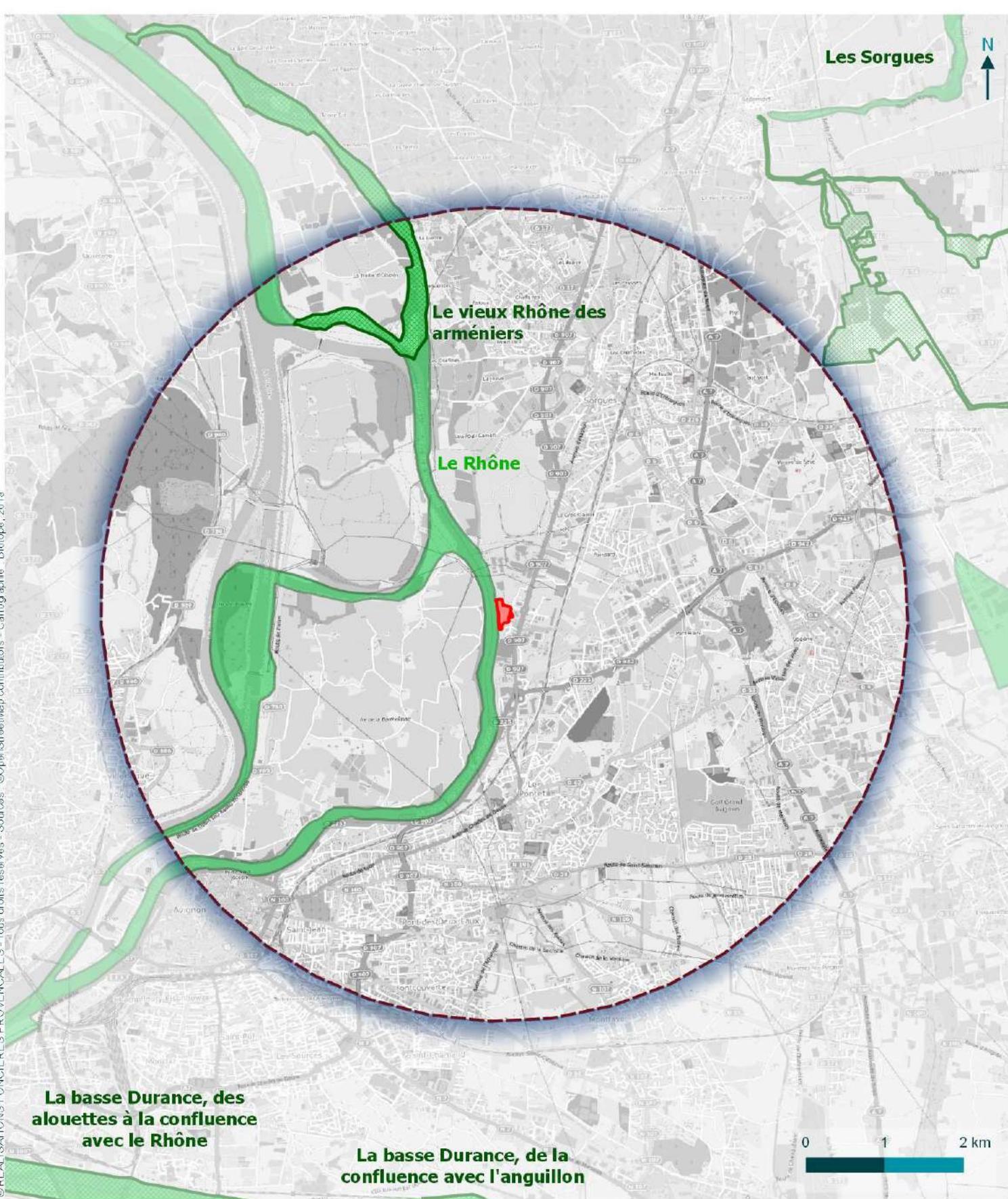
Parc Naturel Régional

ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : **le projet est situé en bordure du Rhône classé en ZNIEFF de type II 930012343**

Réserve de biosphère

Site RAMSAR

**La carte de localisation de la zone d'influence par rapport aux zonages réglementaires du patrimoine naturel (et notamment Natura 2000) est présentée ci-avant. Cette carte est complétée par la carte de localisation de la zone d'influence par rapport aux zonages d'inventaire du patrimoine naturel ainsi que celle de la localisation de la zone d'influence par rapport au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région PACA en pages suivantes.**



## REALISATIONS FONCIERES PROVENCALES

### Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Le Pontet (84)

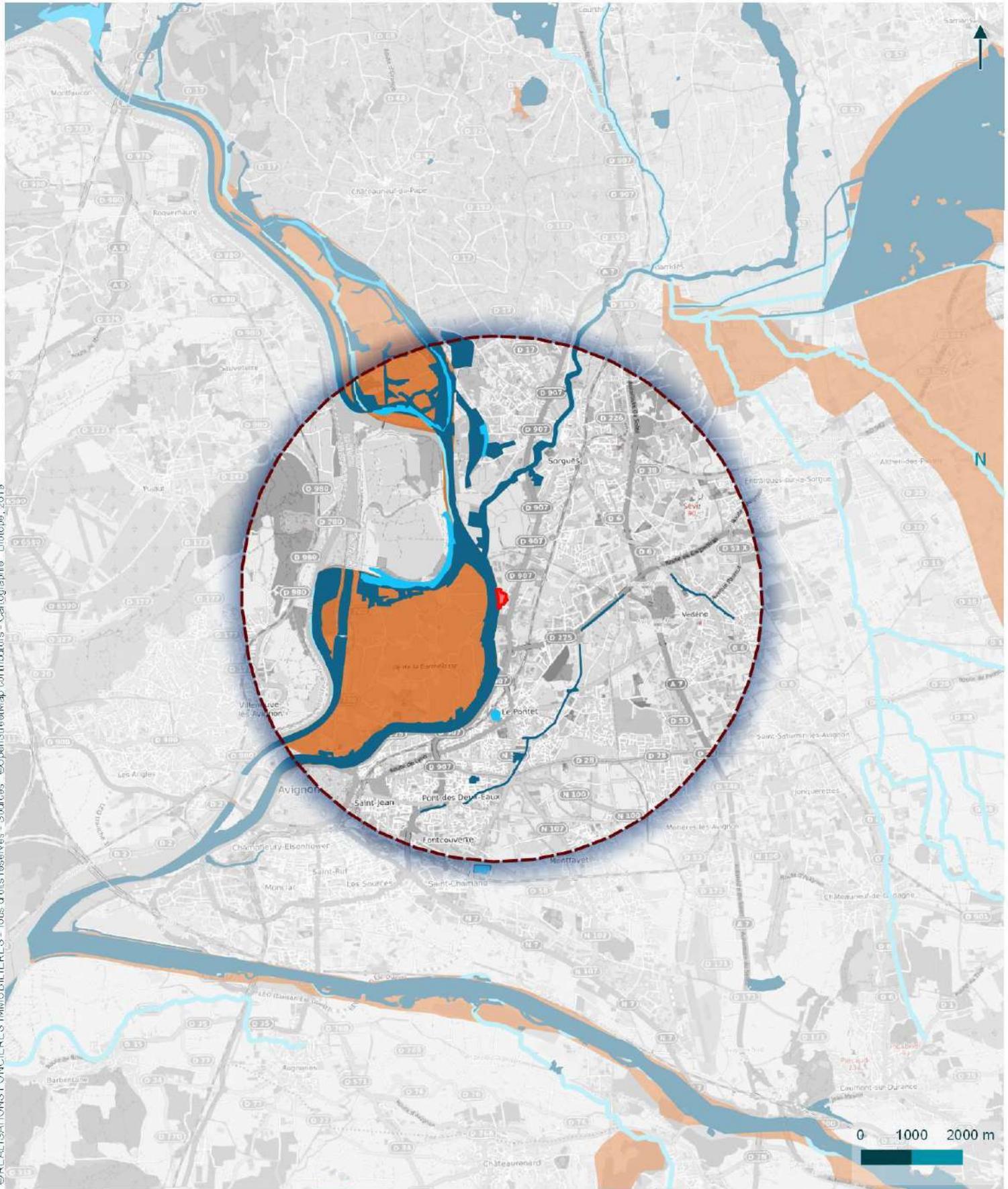
#### Légende

##### Aires d'étude

-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude élargie (5 km)

##### Zonages d'inventaire

-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II



## REALISATIONS FONCIERES IMMOBILIERES

### Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Pontet (84)

-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude élargie (5 km)

- #### Trame bleue
-  Eaux courantes
  -  Zones humides
  -  Cours d'eau

#### Trame verte Réservoirs de biodiversité

-  Trame forestière
-  Trame Semi-Ouverte
-  Trame Ouverte
-  Réservoir Complémentaire

#### Corridors

-  Trame Forestière
-  Trame Semi-Ouverte
-  Trame Ouverte

**USAGES :**

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : .....
- Autre (préciser l'usage) : Terrains vagues remaniés

**Commentaires : La zone d'étude s'inscrit en rive gauche du Rhône, le long d'un de ses bras. Elle occupe une « dent creuse » de la zone industrielle de l'Oseraie. Il s'agit d'une surface d'un peu plus de quatre hectares, caractérisée par des terrains vagues remaniés. Merlons de terres et dépôts de gravats et de déchets sont majoritaires au sein de la zone d'étude. Les milieux à caractère plus « naturel » se restreignent au boisement rivulaire le long du Rhône, réduit à un fin linéaire boisé composé de peupliers et frênes et envahi de ronces, et à une végétation de broussailles denses au nord de la zone d'étude.**

**MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

*Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.*

*Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.*

**Photographies des milieux terrestres de l'aire d'étude**

**Photo 1 : Terrains rudéralisés**



**Photo 2 : Fourrés et broussailles**



**Photo 3 : Ronciers et végétation de lisière**



**Photo 4 : Arbres isolés**



**Photographies des milieux aquatiques de l'aire d'étude**

**Photo 5 : Berge (avec dépôt de vase et présence d'hydrophytes au niveau du poteau rouge)**

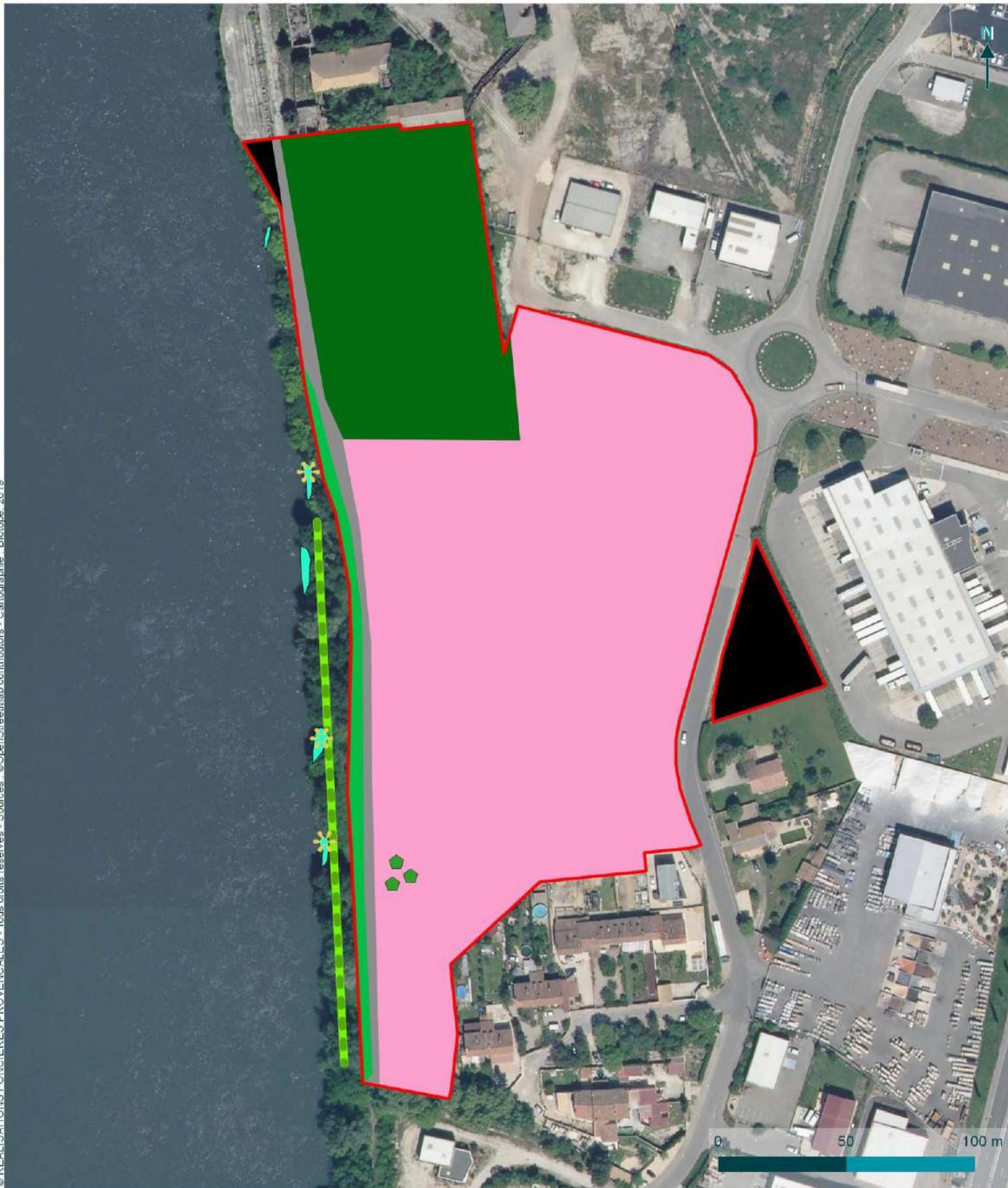


**Photo 6 et 7 : Berge terreuse/limoneuse protégée de l'érosion par des dépôts de gravats/blocs**



TABLEAU MILIEUX NATURELS :

| TYPE D'HABITAT NATUREL                 |  | Cocher si présent | Commentaires   |
|--|--|-------------------|--|
| <b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b> | Terrains rudéralisés                       | X                 | Il s'agit de terrains vagues remaniés occupés de merlons de terres et dépôts de gravats. Ces terrains couvrent près de 3 ha soit les $\frac{3}{4}$ de la zone d'étude. Ils sont colonisés par une flore spontanée nitrophile composée d'espèces communes caractéristiques des terrains secondaires et enrichis en matières organiques. Ces terrains sont également le siège de plusieurs espèces exotiques envahissantes. On a d'ailleurs noté la présence du Sénéçon du Cap ( <i>Senecio inaequidens</i> ) du Sorgho ( <i>Sorghum halepensis</i> ), de l'Ailante ( <i>Ailanthus altissima</i> ) et de plusieurs foyers de Canne de Provence ( <i>Arundo donax</i> ) qui soulignent le caractère secondaire de ces milieux.  |
|  | Fourrés et broussailles                    | X                 | Une parcelle au nord de la zone d'étude est densément embroussaillée. Non accessible, l'observation s'est faite à distance. Le Laurier tin ( <i>Viburnum tinus</i> ) et le Buplèvre ligneux ( <i>Bupleurum fruticosum</i> ) dominent cette végétation arbustive. Le couvert arbustif très fermé empêche le développement d'un cortège floristique diversifié et limite la probabilité de présence d'espèces patrimoniales.   |
|  | Ronciers et végétation de lisière          | X                 | Les bordures du chemin de halage sont colonisées par des ronciers qui sont abondants et une végétation herbacée à tendance nitrophile. Cette bande de végétation pionnière le long du chemin marque la lisière de la « ripisylve ». Ce boisement rivulaire est réduit à un simple rideau d'arbres qui a été dégradé et présente une naturalité réduite malgré le maintien de vieux peupliers ( <i>Populus nigra</i> et <i>Populus alba</i> ). Le Frêne ( <i>Fraxinus angustifolia</i> ) et l'Orme commun ( <i>Ulmus minor</i> ) complètent la strate arborée. La strate arbustive est envahie par les ronciers. La présence d'espèces exotiques envahissantes comme l'Ailante ( <i>Ailanthus altissima</i> ), le Robinier ( <i>Robinia pseudoacacia</i> ) et le Faux indigo ( <i>Amorpha fruticosa</i> ) au droit des berges rend compte d'un milieu qui a été fragilisé et perturbé   |
| <b>Milieux forestiers</b>              | Ripisylve méditerranéenne à Peuplier blanc | X                 | La ripisylve est considérée d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000 (Code Natura 2000 : 92A0). Il s'agit des ripisylves du bassin méditerranéen du <i>Populion albae</i> . En raison de sa typicité réduite et de son état dégradé, cette ripisylve présente un intérêt floristique faible.  |
|  | Arbres isolés                              | X                 | Trois platanes au sud de la zone d'étude ont été recensés, sans valeur floristique, ils peuvent toutefois servir de support pour la faune locale (avifaune et chiroptères)   |
| <b>Milieux aquatiques</b>              | Berge                                      | X                 | La berge est moyennement pentue, assez haute et a été protégée de l'érosion par des dépôts de gravats/blocs disparates (la berge terreuse/limoneuse originelle subie de fortes contraintes érosives du fait de sa situation en extrados de méandre). Sous l'eau, on retrouve les dépôts de gravats/blocs (pente assez forte) jusqu'à plusieurs mètres de fond, puis le substrat naturel du fleuve (galets/graviers). Localement, sur l'aval de la zone d'étude, le matelas alluvial a disparu et on trouve un affleurement argileux. Près des berges, quand une zone est peu exposée au courant (contre-courant à l'arrière d'un gros bloc, de branches ou racines), de petits dépôts de vase sont présents. Ceux-ci sont colonisés par des hydrophytes comme le Potamot pectiné, le Myriophylle en épis, la Vallisnérie en spirale ou la Grande Naiade. Le faciès d'écoulement présent sur l'ensemble de la zone d'étude est un chenal lotique (profondeur rapidement importante et vitesse de courant modérée à l'étiage). |



## REALISATIONS FONCIERES PROVENCALES

### Habitats naturels et semi-naturels

Le Pontet (84)

-  Aire d'étude rapprochée
-  Chemin de halage
-  Fourrés / broussailles
-  Ronciers et végétations de lisière
-  Terrains rudéralisés
-  Zones anthropiques
-  Ripisylve méditerranéenne avec quelques vieux peupliers
-  Herbiers
-  Vallisnérie en spirale
-  Platanes

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

**L'ensemble des espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et ayant conduit à la désignation du site Natura 2000 ZSC Le Rhône aval (FR9301590) est listé dans le tableau ci-dessous.**

**Une évaluation de leur présence avérée ou potentielle y est précisée au regard de la connaissance acquise sur le terrain. Cette analyse est réalisée sur la base :**

- **d'un prédiagnostic écologique qui a consisté en la réalisation d'un passage de terrain dédié à la faune et d'un passage de terrain dédié à la flore en novembre 2019 (le rapport de prédiagnostic est présenté en annexe) ;**
- **de deux expertises complémentaires : un passage de terrain dédié à l'entomofaune et plus particulièrement aux odonates en juillet 2020 et un passage de terrain dédié à l'expertise des milieux aquatiques (berges, ichtyofaune, mammifères aquatiques et semi-aquatiques) en août 2020. Les résultats de ces expertises sont directement intégrés aux présent dossier.**

| <b>GROUPES D'ESPECES</b>    | <b>Nom de l'espèce</b>   | <b>Cocher si présente ou potentielle</b> | <b>Autres informations</b><br>(statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)   |
|-----------------------------|--|--|---|
| <b>Amphibiens, reptiles</b> | Triton crêté<br><i>Triturus cristatus</i>  | -  | -   |
|                             | Cistude d'Europe<br><i>Emys orbicularis</i>  | -  | -   |
| <b>Crustacés</b>            | Aucune espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et ayant conduit à la désignation du site Natura 2000 ZSC Le Rhône aval |  |   |
| <b>Insectes</b>             | Écaille chinée<br><i>Euplagia quadripunctaria</i>  | -  | -   |
|                             | <b>Cordulie à corps fin</b><br><i>Oxygastra curtisii</i>   | <b>Potentielle</b>                       | Espèce non observée sur le terrain mais présence d'herbiers susceptibles d'être favorables à l'espèce au stade larvaire. Les berges lui sont favorables en émergence. |
|                             | Agrion de Mercure<br><i>Coenagrion mercuriale</i>  | -  | -   |
|                             | <b>Gomphe de Graslin</b><br><i>Gomphus graslinii</i>   | <b>Potentielle</b>                       | Espèce non observée sur le terrain et absence d'habitat larvaire favorable à l'espèce. Les berges sont quant à elles favorables à l'espèce en émergence.              |
|                             | Lucane cerf-volant<br><i>Lucanus cervus</i>  | -  | -   |
|                             | Grand Capricorne<br><i>Cerambyx cerdo</i>  | -  | -   |

| GROUPES D'ESPECES     | Nom de l'espèce                               | Cocher si présente ou potentielle      | Autres informations<br>(statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)   |
|-----------------------|---|--|--|
| Mammifères terrestres | <b>Castor d'Europe</b><br><i>Castor fiber</i> | <b>Présente de manière anecdotique</b> | <p>Quelques rares indices de présence alimentaire ont été mis en évidence sur la zone d'étude. Il s'agit de branches de peupliers/saules coupées depuis l'eau ou depuis la berge quand celle-ci n'est pas trop pentue. Ces indices, anciens, correspondent à des prélèvements opportunistes (individus de passage).</p> <p><b>Aucune zone particulièrement favorable à l'alimentation</b> de l'espèce n'est présente sur la zone d'étude où la ripisylve est en mauvais état de conservation et les essences recherchées par le castor rares (la berge est essentiellement occupée par des espèces non consommées comme le Faux-indigo, le Robinier, l'Erable negundo, le Figuier, le Platane, des ronces...). En termes de gîte, <b>la berge est très peu favorable au creusement de terriers</b> en raison de son recouvrement par des gravats/blocs (aucun terrier ou terrier-hutte n'a été observé) et en raison de sa situation (exposition au courant).</p> <p><b>La zone d'étude ne semble ainsi pas faire partie du territoire d'une famille de castor (où alors de façon marginale). Sa fréquentation par l'espèce est anecdotique.</b></p>   |
|                       | <b>Loutre d'Europe</b><br><i>Lutra lutra</i>  | <b>Présente en transit</b>             | <p>Jusqu'à il y a peu la Loutre n'était plus présente sur le Rhône. Historiquement présente sur la grande majorité des réseaux hydrographiques et dans la plupart des zones humides de France continentale, celle-ci avait fortement régressée. Elle ne se rencontrait alors plus que dans les départements de la façade atlantique et le Massif Central. Toutefois, on constate depuis deux décennies environ une dynamique de recolonisation des fleuves et rivières méditerranéennes depuis le massif central. Aujourd'hui l'espèce poursuit sa progression et le Rhône constitue indéniablement l'axe majeur de la recolonisation de la Loutre en Rhône-Alpes et PACA, pas forcément pour sa capacité à abriter une importante population pérenne (ce sont surtout les annexes hydrauliques qui sont fréquentées) mais pour son rôle essentiel comme axe de déplacement pour des individus en recherche de territoire. Le fleuve possède aussi peut-être un rôle important de refuge en cas d'étiage sévère sur les affluents/milieus aquatiques périphériques.</p> <p>Concernant la zone d'étude, la consultation des bases de données SILENE et Faune PACA montre que de nombreux indices de présence ont été mis en évidence en 2016 et 2017 au nord de celle-ci (au niveau d'annexes hydrauliques comme la lône des Castors, ou au niveau de carrefours stratégiques comme la confluence de l'Ouvèze). <b>Les berges du Rhône au niveau de la zone d'étude correspondent donc à une zone de transit pour l'espèce (corridor écologique).</b></p> |
| Chiroptères           | Grand Murin<br><i>Myotis myotis</i>           | Peu probable                           | -  |
|                       | Petit Murin<br><i>Myotis blythii</i>          | Peu probable                           | -  |

| GROUPES D'ESPECES | Nom de l'espèce  | Cocher si présente ou potentielle                                     | Autres informations<br>(statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)   |
|-------------------|--|---|--|
|                   | <b>Murin de Capaccini</b><br><i>Myotis capaccinii</i>  | <b>Peu probable mais potentiel</b>                                    | <b>Potentiellement en transit</b>  |
|                   | <b>Murin à oreilles échancrées</b><br><i>Myotis emarginatus</i>  | <b>Potentiel</b>  | <b>Potentiellement en chasse au niveau de la ripisylve</b>   |
|                   | Grand rhinolophe<br><i>Rhinolophus ferrumequinum</i>   | Peu probable, principalement connu plus en aval de la vallée du Rhône | -  |
|                   | Rhinolophe euryale<br><i>Rhinolophus euryale</i>   | Peu probable  | -  |
|                   | <b>Minioptère de Schreibers</b><br><i>Miniopterus schreibersii</i>   | <b>Potentiel</b>  | <b>Potentiellement en transit au niveau de la ripisylve</b>  |
| <b>Oiseaux</b>    | Aucune espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et ayant conduit à la désignation du site Natura 2000 ZSC Le Rhône aval |   |  |
| <b>Plantes</b>    | Aucune espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et ayant conduit à la désignation du site Natura 2000 ZSC Le Rhône aval |   |  |
| <b>Poissons</b>   | <b>Bouvière</b><br><i>Rhodeus amarus</i>   | <b>Présence en alimentation</b>                                       | <b>Les herbiers correspondent à des habitats de vie et d'alimentation pour cette espèce appréciant les petits fonds (qui a été observée en faible effectif). Aucune zone favorable à la reproduction n'a toutefois été mise en évidence pour cette espèce ostracophile. En effet, aucun bivalve d'eau douce autochtone de la famille des unionidés n'a été observé en pied de berge.</b>   |
|                   | <b>Lamproie marine</b><br><i>Petromyzon marinus</i>  | <b>Si présence, uniquement anecdotique</b>                            | Aucun individu identifié par le vidéocomptage du Barrage de Sauveterre sur les 3 dernières années (source : Observatoire des poissons migrateurs amphihalins Rhône-Méditerranée)   |
|                   | <b>Alose</b><br><i>Alosa Agone</i>   | <b>De passage uniquement (montaison et dévalaison)</b>                | Cette espèce vit en mer et vient se reproduire en eau douce. C'est un grand migrateur qui passe au niveau de la zone d'étude en mars/avril (en longeant les berges) pour rejoindre ses frayères situées en amont (sur le fleuve et ses affluents). <b>En fin d'été</b> , les alosons dévalent (descente vers la mer). A ce moment-là <b>il n'est pas impossible d'en retrouver sur la zone d'étude, même s'il s'agit d'une présence anecdotique</b> (la dévalaison ne se fait à priori pas spécifiquement le long des berges). |
|                   | <b>Chabot</b><br><i>Cottus gobio</i><br><b>Blageon</b><br><i>Telestes souffia</i><br><b>Sofie</b><br><i>Parachondrostoma toxostoma</i> | <b>Si présence, uniquement anecdotique</b>                            | Habitats présents sur le bras d'Avignon non favorables à ces espèces. Si présence, uniquement anecdotique.   |

## 4 Incidences du projet

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : Le projet sera à l'origine d'une destruction localisée de la ripisylve, sur le linéaire de l'implantation de l'estacade qui s'élève à 30 ml. Il sera également à l'origine de la destruction d'un herbier d'une surface de 54 m<sup>2</sup>.

Le tableau suivant détaille les conséquences de cette destruction sur les habitats d'espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE ayant conduit à la désignation du site Natura 2000 ZSC Le Rhône aval et susceptibles de fréquenter les emprises impactées. Un certain nombre de mesures d'évitement et de réduction sont proposées.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

**L'ensemble des opérations présentant un risque de destruction d'individus et en particulier les opérations de défrichement au niveau de la ripisylve seront réalisées en dehors des périodes de sensibilité pour la faune. Cette mesure tient compte des espèces objet du présent formulaire mais également des autres espèces sensibles à ce type de travaux, en particulier les oiseaux.**

**Ainsi, les opérations de défrichement seront réalisées entre septembre et novembre.**

Le tableau suivant détaille les risques de destruction d'individus et les mesures de réduction associées.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

**Les milieux impactés offrent plusieurs fonctionnalités qui se verront impactées par le projet :**

- **Un rôle potentiel d'habitat larvaire et/ou d'émergence pour les insectes et notamment pour *Oxygastra curtisii* et *Gomphus graslinii* ;**
- **Un rôle de support au transit pour le Castor d'Europe et la Loutre ;**
- **Un rôle d'alimentation pour la Bouvière ;**
- **Un rôle de support à la montaison et dévalaison de l'Alose ;**
- **Un rôle de support au transit pour les chiroptères.**

**En premier lieu, l'adaptation de la période des travaux permet de réduire les perturbations induites lors des périodes sensibles et en particulier la période de reproduction (évitement de la période de reproduction des insectes et de la Bouvière présente en alimentation sur l'aire d'étude, évitement de la période sensible de montaison de l'Alose).**

**Pour ce qui concerne les fonctions d'alimentation (Bouvière), il est rappelé que l'emprise concernée par le projet est limitée (herbier de 54 m<sup>2</sup>) au regard de l'offre existante à l'échelle du site Natura 2000 étudié.**

**Enfin, le site étudié est également un espace utilisé pour le transit des espèces (et en particulier Castor et Loutre mais également chiroptères). Néanmoins, le projet n'est pas de nature à constituer un obstacle infranchissable pour les ces espèces.**

| Nom de l'espèce  | Utilisation de la zone d'étude par l'espèce  | Conséquences attendues de la destruction de 30 ml de ripisylve et d'un herbier de 54 m <sup>2</sup>  |
|--|--|--|
| <b>Cordulie à corps fin</b><br><i>Oxygastra curtisii</i>           | Potentiellement au stade larvaire au niveau des herbiers et en émergences sur les berges | <b>Risque de destruction d'individus</b><br><br>→ <b>Réalisation des travaux en dehors de la période sensible (mai à août)</b>   |
| <b>Gomphe de Graslin</b><br><i>Gomphus graslinii</i>               | Potentiellement en émergences sur les berges   | <b>Destruction potentielle d'habitats larvaire (Cordulie à corps fin) et d'émergence (Cordulie à corps fin et Gomphe de Graslin)</b><br><br>→ <b>Aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est possible du fait des caractéristiques du projet et du contexte local. Néanmoins, la perte induite par le projet est à relativiser au regard de l'offre en habitats disponibles à l'échelle locale (notamment en ce qui concerne les habitats d'émergence)</b> |
| <b>Castor d'Europe</b><br><i>Castor fiber</i>                      | Potentiellement présent de manière anecdotique   | <b>Aucune zone particulièrement favorable à l'alimentation de l'espèce et berges très peu favorables au gîte. Espèce susceptible d'être présente uniquement de manière anecdotique en transit.</b><br><br><b>Le projet ne constituera pas un obstacle au déplacement de l'espèce.</b>  |
| <b>Murin de Capaccini</b><br><i>Myotis capaccinii</i>              | Potentiellement en transit   | <b>Le projet ne constituera pas un obstacle au déplacement de l'espèce</b>   |
| <b>Murin à oreilles échancrées</b><br><i>Myotis emarginatus</i>    | Potentiellement en chasse au niveau de la ripisylve                                      | <b>Le projet ne constituera pas une perte significative d'habitat de chasse pour cette espèce</b>  |
| <b>Minioptère de Schreibers</b><br><i>Miniopterus schreibersii</i> | Potentiellement en transit   | <b>Le projet ne constituera pas un obstacle au déplacement de l'espèce</b>   |

| Nom de l'espèce                          | Utilisation de la zone d'étude par l'espèce         | Conséquences attendues de la destruction de 30 ml de ripisylve et d'un herbier de 54 m <sup>2</sup>  |
|--|---|--|
| <b>Bouvière</b><br><i>Rhodeus amarus</i> | Potentiellement en reproduction                     | <p><b>Risque de destruction d'individus</b></p> <p>→ Réalisation des travaux en dehors de la période sensible de reproduction (avril à août) et espèce présente uniquement en alimentation</p> <p><b>Destruction d'un herbier de 54m<sup>2</sup> favorable à l'alimentation de l'espèce</b></p> <p>→ Aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est possible du fait des caractéristiques du projet et du contexte local. Néanmoins, la perte induite par le projet est à relativiser au regard de l'offre en habitats disponibles à l'échelle locale</p> |
| <b>Alose</b><br><i>Alosa fallax</i>      | Utilisation du bras d'Avignon uniquement en passage | <p><b>Risque de destruction d'individus</b></p> <p>→ Réalisation des travaux en dehors de la période sensible de la montaison (entre mars et mai)</p>  |

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

### **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**X NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

**Les mesures d'évitement et de réduction proposées permettront de réduire significativement la plupart des risques d'impacts notamment liés à la destruction d'individus du fait d'une adaptation du planning des travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune.**

**Le projet sera à l'origine d'une destruction de 30 ml de ripisylve notamment favorable au transit des espèces et à l'émergence de la Cordulie à corps fin et du Gomphe de Graslin. Par ailleurs, il sera à l'origine de la destruction d'un herbier de 54 m<sup>2</sup> favorable à l'alimentation de la Bouvière et au stade larvaire de la Cordulie à corps fin.**

**Au regard des emprises concernées et de l'offre en habitats disponibles à l'échelle du site Natura 2000, les incidences du projet sont jugées non significatives.**

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

.....  
.....  
.....  
.....

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : LE PONTET

Signature :

Le (date) : 15/03/2021



## **Où trouver l'information sur Natura 2000 ?**

**- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :**

Sur le site internet de la DREAL :  
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

**- Information cartographique CARMEN :**

Sur le site internet de la DREAL :  
[http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML\\_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service\\_idx=25W&map=environnement.map](http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map)

**- Dans les fiches de sites région PACA :**

Sur le site internet Portail Natura 2000 :  
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

**- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :**

Sur le site internet de la DREAL :  
[www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB](http://www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB)

**- Dans le Formulaire Standard de Données du site :**

Sur le site internet de l'INPN :  
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

**- auprès de l'animateur du site :**

Sur le site internet de la DREAL :  
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

**- auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :**

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »